

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les finances publiques depuis la guerre et depuis la crise, par M. Fernand Baudhuin. — La situation économique de la Belgique (juin-juillet 1934). — Chronique : Les prêts hypothécaires par intervention. — Statistiques.

LES FINANCES PUBLIQUES DEPUIS LA GUERRE ET DEPUIS LA CRISE

par M. Fernand Baudhuin,

Professeur à l'Université de Louvain.

I. La guerre mondiale et la crise économique ne pouvaient manquer d'influencer non seulement les chiffres traduisant l'état des finances publiques, mais même les principes communément admis en cette matière. Ces événements ont profondément altéré les budgets et la fiscalité de tous les pays du monde.

Il serait naturellement excessif de dire qu'il ne reste rien des vieilles règles qu'Adam Smith avait tracées, et que l'on regardait comme la base de toute fiscalité rationnelle. Il est cependant une règle, la seconde, qui pratiquement est devenue un vain mot : « L'impôt » que chaque individu est tenu de payer doit être » certain et non arbitraire. L'époque du paiement, » le mode du paiement, la quantité à payer, tout cela » doit être clair et précis, tant pour le contribuable » qu'aux yeux de toute autre personne. »

Certes, nous n'avons plus à craindre, comme jadis, les exactions individuelles des percepteurs d'impôts. Et nous n'ignorons plus ni le lieu, ni le mode de paiement. Mais, en matière d'impôts directs, la façon d'établir la cotisation demeure une noble inconnue pour l'universalité des contribuables, à quelques douzaines près peut-être. Il est vain d'essayer de calculer soi-même son imposition ou de la vérifier. Et l'inconvénient, d'une autre nature que celui contre lequel s'élevait Adam Smith, n'en est pas moins hautement regrettable.

Mais on doit en prendre son parti. Plutôt que de vouloir revenir en arrière, il faut s'accommoder du présent, après en avoir corrigé les anomalies manifestes.

... Un premier fait apparaît à l'examen : le gonflement de tous les budgets. Ce phénomène a inspiré dans le monde entier une multitude de commentaires, ordinairement pessimistes, voire apocalyptiques; il est dû à l'accroissement des dettes publiques, conséquence directe de la guerre, et au développement pris par les services de l'Etat.

Loin de nous la pensée de dire que les craintes exprimées en présence de cette inflation budgétaire étaient et demeurent vaines. Mais on n'a pas fait apparaître suffisamment, croyons-nous, que cette évolution a quelque chose de continu. Depuis un siècle, les budgets n'ont cessé de croître. Rappelons la célèbre déclaration du ministre des Finances de la France, qui peu après 1870 invitait le parlement à saluer le budget d'un milliard, que l'on ne reverrait plus jamais! L'événement a presque complètement ratifié cette prévision; on n'a plus revu, en pratique, le budget d'un milliard, parce qu'on l'a dépassé. A la veille de la guerre, la France avait un budget de 5 milliards.

Un phénomène identique a pu s'observer en Belgique. Mais pour s'en rendre compte, il convient d'exclure de nos budgets les péages, gonflés par les recettes des chemins de fer qui présentent naturellement un caractère différent. On peut voir, cette mise au point opérée, que de 1890 à 1913 le budget de l'Etat avait doublé. De 1913 à 1934, il a plus que triplé, en valeur-or; l'augmentation est naturellement plus forte, mais le changement est moindre qu'on ne le croit généralement.

Recettes des budgets ordinaires.
(Péages exclus.)

1840	88 millions.
1860	119 »
1880	171 »
1890	188 »
1900	261 »
1910	332 »
1913	398 »
1934	(francs-or) 1.450 »

Cette tendance, disions-nous, est universelle. Là où elle a atteint un degré anti-économique, une réaction est intervenue : la chute de la monnaie a réduit le montant du budget. Les pays qui ont voulu éviter cette extrémité ont été forcés de pratiquer une politique de compression. Jusqu'ici cette adaptation n'est pas encore suffisante; de son achèvement dépendra en partie le statut monétaire des pays dont il s'agit.

... Dans le monde entier, la fiscalité a atteint une incidence que l'on avait considérée jadis comme économiquement intolérable. Les classiques déclaraient ordinairement qu'il était imprudent de prélever en impôts plus de 10 p. c. du revenu national.

P. Leroy-Beaulieu (1) considérait l'impôt comme très modéré quand l'ensemble des taxes nationales et locales ne dépassait pas 5 ou 6 p. c. des revenus; il ajoutait que cette proportion devait être normale dans les pays où la dette publique est faible et où la politique n'est pas dominée par l'esprit de conquête. Il continuait : « L'impôt est encore supportable, » quoique lourd, quand il ne dépasse pas 10 ou 12 p. c. du revenu des citoyens. Au delà de 12 ou 13 p. c., » c'est une proportion exorbitante : il se peut que le » pays supporte un pareil taux; mais certainement les » progrès de la richesse publique s'en trouvent ralentis : la liberté de l'industrie et celle même des » citoyens sont dans ce cas menacées et restreintes » par les vexations, les inquisitions qu'entraînent » nécessairement la complication et l'élévation des » taxes. »

Or, actuellement, nombreux sont les pays qui dépassent 20 p. c. Quelques-uns arrivent à 25 et peut-être à 30 p. c. En Belgique, les impôts d'Etat représentent plus de 20 p. c. du revenu national.

Comment concilier ceci avec l'axiome rappelé plus haut? Les anciens économistes se sont-ils mépris, ont-ils péché par timidité? Notons tout d'abord qu'ils ne se sont pas trompés sur les effets d'une fiscalité trop lourde. Nous en subissons aujourd'hui les conséquences que citait P. Leroy-Beaulieu : les vexations et les inquisitions. Il est certain, par contre, que la limite se trouve plus haut qu'on ne le croyait; jusqu'à la crise, la plupart des pays ont supporté sans trop d'inconvénients la charge fiscale dont il s'agit.

Mais pour apprécier la valeur du principe que nous venons d'évoquer, il faut se rappeler que depuis trente et quarante ans la situation a fortement changé. Le monde s'est largement enrichi, et il a pu dès lors con-

sacrer à l'impôt une proportion plus forte que précédemment. L'idée de progressivité fiscale, quand on la conçoit avec modération, est aussi vraie pour les nations que pour les individus. On l'a dit, un impôt de 10 p. c. est bien plus durement ressenti par les bénéficiaires de petits revenus que par ceux qui en possèdent de gros. Une charge de 10 p. c. sur le revenu national signifiera aux Indes que des gens devront se passer de manger; en Angleterre, elle signifiera sans doute que l'on boira un peu moins de bière ou d'alcool.

Nous ne saurions donc nous étonner que le monde ait jusqu'à la crise supporté allègrement une charge que précédemment on avait déclarée écrasante. Mais le même raisonnement nous fera comprendre comment avec la crise les effets de cette fiscalité se sont fait sentir avec une rigueur qui bientôt devint intolérable. Dans le monde entier, le revenu national a diminué avec cette particularité que les citoyens les plus riches furent plus fortement atteints. La classe ouvrière, bien que durement touchée, a beaucoup mieux conservé son pouvoir d'achat. Cette situation se traduit notamment par la forte réduction des dépenses de luxe, qui précédemment constituaient une matière imposable spécialement copieuse. On ne vend plus d'automobiles de haut prix, les hôtels de luxe sont vides, les immeubles d'un entretien onéreux sont abandonnés. On signale partout un déclassement qui fait disparaître la catégorie de gens qui autrefois alimentaient largement le trésor public.

Un autre phénomène vint compliquer la tâche des ministres des Finances. Un peu partout, l'impôt sur les revenus, à caractère rapidement progressif, avait été instauré, et il était devenu une des pièces maîtresses du système fiscal. Pendant la période de hausse des prix et des profits, il avait donné des recettes de plus en plus abondantes. Les Etats y avaient trouvé une invitation à la dépense à laquelle aucun n'avait résisté.

Quand survinrent la baisse des profits et celle des prix, le caractère progressif de la taxation se retourna contre le fisc. Une diminution de 20 p. c. dans le revenu nominal des contribuables provoqua parfois une diminution de 50 p. c. des recettes. En de nombreux cas, elle les fit disparaître entièrement, les contribuables tombant sous les minima exonérés. Les gouvernements s'efforcèrent de rajuster leurs barèmes, en rendant à la progressivité son incidence ancienne. Très souvent, ce fut en vain, ou les résultats obtenus demeurèrent insuffisants.

Les impôts sur les revenus donnèrent d'autres déceptions. On s'imaginait que leur fonctionnement allait s'améliorer progressivement, de telle sorte que le contribuable étant mieux averti et l'administration étant mieux armée, une équité fiscale suffisante puisse régner en même temps qu'une grande facilité d'application. On se basait, dans cet espoir, sur l'exemple de l'Angleterre, où l'*income-tax* fonctionnait remarquablement bien. Mais il nous faut déchanter, et reconnaître qu'en Belgique comme en France, on a plutôt reculé depuis dix ans.

(1) *Traité de la Science des Finances*, 6^e édit., t. I, pp. 141-142.

Un même revenu est taxé du simple au double, selon qu'il s'agit d'un traitement ou d'un bénéfice commercial. Ceci par suite des additionnels des pouvoirs locaux. D'autre part, quand il s'agit de revenus autres que les traitements, le contribuable en est réduit à subir l'arbitraire de l'administration, ou celle-ci à admettre des forfaits qui suppriment à peu près toute matière imposable. En Belgique comme en France, le petit commerce et l'agriculture ne paient pratiquement pas l'impôt sur les bénéfices professionnels. Nous avons personnellement constaté que sur des bénéfices afférents à l'année 1930, qui fut encore bonne pour l'agriculture belge, la taxation moyenne en principal n'atteignit pas 20 francs par exploitant agricole. Les ouvriers ont payé près du double par tête au cours de la même année. Cette situation résulte de la généralisation des forfaits, qui sont pratiquement indispensables, mais qui finissent toujours par faire disparaître le produit de l'impôt.

Entre commerçants, de flagrantes inégalités apparaissent. On a prétendu que l'exagération des additionnels provinciaux et communaux trouvait sa compensation dans le fait que les commerçants sous-évaluent régulièrement leurs profits, alors que les bénéficiaires de traitements doivent déclarer intégralement leurs revenus. Ceci est peut-être exact pour de petits commerçants, ou certaines professions libérales; mais une fois que le contribuable a une comptabilité en règle, ou quand le fisc appesantit sa main sur lui sans qu'il puisse se défendre (et le cas est fréquent), il n'en va plus de même. La taxation atteint des taux intolérables.

On se plaint, enfin, de la complexité de la fiscalité; c'est l'effet de l'impôt excessif, qu'avait prévu P. Leroy-Beaulieu. Le mal est réel et universel: ceux qui protestent contre la complication de nos déclarations annuelles seraient quelque peu consolés à la vue des formules américaines. Et nous lisons récemment qu'en Australie venait de paraître un manuel sommaire à l'usage des contribuables; ce résumé s'étend sur plusieurs centaines de pages.

La complication fiscale est fille de la volonté intransigeante de réaliser l'égalité devant l'impôt, et du taux élevé auquel on a porté les taxes de tout genre. On a prétendu que chaque impôt fût juste à lui seul, et l'on a dû chaque fois prévoir une multitude de cas d'application, car la situation des citoyens varie à l'infini. Ce souci de la justice fiscale est irrationnel; certaines dispositions spéciales doivent naturellement être prévues, mais l'équité doit essentiellement résulter en ce domaine de la neutralisation de petites iniquités en sens contraire.

La deuxième cause de complexité, disions-nous, est le taux élevé de la plupart des taxes. Celles-ci sont supportées sans dommage, même si elles ne sont pas tout à fait équitables, quand leur montant est faible. Peu importe en ce cas qu'elles soient réclamées deux fois; il en va autrement quand elles épuisent dès l'abord les facultés des contribuables. Il est indispen-

sable alors de prévoir de multiples catégories, et de compliquer l'impôt.

Tant que l'on voudra que chaque impôt soit juste et qu'on devra exiger un rendement très élevé, la simplification fiscale demeurera un vain mot.

II. Les impôts indirects ont donné également certaines déceptions. L'alcool, qui précédemment alimentait les budgets dans une assez large mesure, a aujourd'hui un rendement sensiblement moindre, malgré les relèvements massifs des taux. La consommation en a fortement fléchi, ce dont il faut *a priori* se féliciter.

Les droits de douane ont été soumis à deux influences contradictoires. D'une part, le relèvement des taux inspiré par le protectionnisme devait accroître les rendements. Mais, d'autre part, le même protectionnisme provoquait le ralentissement des transactions internationales, surtout en ce qui concerne les produits fabriqués qui supportent normalement des droits élevés. En Belgique, le rendement des droits de douane est de beaucoup supérieur à celui d'avant la guerre. Mais si l'on en déduit le produit de la taxe sur l'essence d'auto, qui offre un autre caractère, la quotité que représentent les douanes dans les recettes fiscales est moindre qu'autrefois.

Les droits de succession, qui sont compris par l'administration parmi les impôts indirects, ont causé également de vives déceptions. Dans tous les pays, les taux ont été relevés et le contrôle perfectionné de mille façons. En général, le rendement a été assez décevant.

En Belgique, on ne devait déclarer avant la guerre que les immeubles et les hypothèques, quand il s'agissait de successions en ligne directe; les immeubles étaient évalués d'après un revenu cadastral de loin inférieur à la réalité; le taux était dérisoire: 1,50 p. c. Quand il ne s'agissait pas de succession en ligne directe, les taux demeuraient modérés: 7,50 p. c. entre frères et sœurs, 9 p. c. entre oncles et neveux, 15 p. c., taux maximum, entre personnes non parentes. Ce système produisait jadis 32 millions de francs-or.

Actuellement, tout actif doit être déclaré, et des précautions sont prises en vue d'un inventaire minutieux des coffres-forts; l'administration est munie de répertoires qui permettent de retrouver les souscriptions signées par le *de cujus* quinze ou vingt ans plus tôt. En ligne directe, le droit est de 1,25 à 14 p. c.; entre oncles et neveux, de 12 à 55 p. c.; entre personnes non parentes, on atteint 60 p. c. Et que donne cet appareil formidable? Pour l'exercice 1934, environ 200 millions de francs-papier, soit 28 1/2 millions de francs-or: moins qu'avec les taux modérés d'avant-guerre!

Or, circonstance aggravante, la matière imposable devrait avoir augmenté depuis vingt ans. Le pays a vu sa population passer de 7.650.000 à 8.250.000 habitants. Le nombre des immeubles bâtis, qui constituent la plus belle des matières imposables pour le droit de succession, est en augmentation de 1.600.000 à 1.900.000. Et leur valeur moyenne est incontestablement plus élevée, car les exigences et le confort sont

plus grands aujourd'hui. Le nombre moyen de pièces par logement est en progrès marqué, comme le montre notamment le recensement de 1930.

Naturellement, il y a la crise, qui a réduit les valeurs imposables. Mais le *boom* spéculatif de 1928-1929 les avait forcées, et nous ne pouvons pas considérer les niveaux atteints alors comme plus normaux que ceux d'aujourd'hui.

D'où vient cette déception? En partie sans doute du fait que les impôts sur les revenus empêchent les actifs importants de se former. Le fisc y gagne de façon immédiate, mais il y perd à longue échéance. Il faut tenir compte ensuite de la très large répartition de la fortune en Belgique. Les petits patrimoines y dominent. La situation est toute différente en Angleterre, où les grandes fortunes demeurent nombreuses et continuent à donner prise au fisc. Or, cette prédominance des petits actifs fait que les taux élevés ne jouent que rarement, mais alors ces taux écrasent certains héritiers.

En 1933, la Belgique a eu 108.000 décès, dont 30.190 donnèrent lieu à déclaration en raison d'héritiers en ligne directe. La moitié environ de ces déclarations échappent totalement à l'impôt. Près de 15.000 ne comportèrent pas de part dépassant 200.000 francs; l'actif net total de cette catégorie s'est élevé à 1.155 millions, sur lesquels il fut perçu 17 millions. Enfin, 737 successions comportèrent des parts dépassant 200.000 francs; leur actif total fut de 1.100 millions, ce qui suppose une fortune moyenne d'environ 1 1/2 million par *de cuius*. L'impôt payé s'éleva à 36 millions, soit les deux tiers du total.

Au total, les successions en ligne directe rapportèrent 52 millions, sur les 207 millions que produisirent les droits de succession.

... A côté de ces déceptions, le Trésor a trouvé des aubaines. L'automobilisme ne rapportait rien avant la guerre, et intervenait à peine dans l'entretien des routes. La taxe de roulage n'est inscrite que pour 1 1/2 million au budget de 1914, et il n'existait alors ni droit sur l'essence ni taxe de luxe. Par contre, les

routes figurent pour 9 millions à l'ordinaire, non compris les subsides attribués à la voirie communale, et pour 15 millions à l'extraordinaire. Actuellement, nous avons calculé que l'auto paie 865 millions d'impôts spécifiques, alors que le coût des routes, charges financières comprises, n'atteint que 325 millions. En France, on donne les chiffres de 8 milliards de recettes, et 4 1/2 milliards de dépenses pour les routes.

De telle sorte que l'auto apporte au budget une somme nette d'un demi-milliard en Belgique, et de 3 1/2 milliards de francs français chez nos voisins. Aussi les usagers estiment-ils à juste titre que cette contribution est tout à fait excessive.

... La période de crise a vu enfin renaître une formule que l'on croyait définitivement exclue de celles qu'un ministre des Finances peut déceimment mettre en pratique. La loterie a fait sa réapparition en France, en Belgique et ailleurs. Elle a procuré au Trésor français des ressources importantes. Bien que ce système semble avoir momentanément épuisé ses possibilités, il mérite d'être observé.

Tout a été dit du caractère illogique et antidémocratique de la loterie. Mais il faut croire que le goût du jeu est fortement chevillé au cœur de l'homme, puisque même des plus raisonnables se laissent tenter. Faut-il y voir la conséquence de la dépréciation de toutes les valeurs, qui a multiplié les pertes et a découragé de pratiquer encore le placement et la véritable spéculation? Peut-être; en ce cas, la vogue de la loterie serait passagère.

... Au total, la crise force, ici comme ailleurs, à vérifier la valeur des formules qui ont prévalu après la guerre. Le caractère factice de cette période apparaît de plus en plus. Nous revenons en un temps plus sévère mais plus vrai. Ceci n'empêchera pas la prospérité de renaître et les peuples de s'enrichir. Mais tout sera moins rapide et moins aisé; à qui connaît la nature humaine, ne semblera-t-il pas qu'il vaut mieux ainsi?

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(Juin-Juillet 1934.)

APERÇU D'ENSEMBLE.

Les notes rassemblées dans les chapitres suivants n'appellent guère de commentaires. Elles traduisent la situation de chaque industrie, telle qu'elle est établie par le recoupement des informations de sources très diverses sur quoi sont fondées ces chroniques.

La crise détermine deux mouvements contraires en matière de concentration. L'un est favorable aux fusions, surtout aux ententes et aux cartels. Il irait même jusqu'au cartel obligatoire surveillé par le pouvoir exécutif. L'autre, tirant profit des possibilités d'installation à très bas prix, fait surgir l'*outsider* dans des industries entièrement cartellisées, fait ainsi renaître la compétition et rouvre le cycle des luttes de prix.

* * *

Nous avons donné dans notre avant-dernier numéro le texte des arrêtés pris par le Gouvernement, le 22 août 1934, en matière de banque et de crédit. La présente chronique était déjà écrite à ce moment. Elle a été retardée pour faire place à ce texte important. C'est ce qui expliquera que nous ne fassions pas mention de certains événements récents, tels les conflits de salaires dans les charbonnages, telle la transformation de la Société Générale, etc.

* * *

A la Bourse, l'indice des titres à revenu variable avait, le 1^{er} août 1934, fléchi à 26 (base 100 = 1^{er} janvier 1928). Par rapport au maximum de 126, atteint en 1929, la dépréciation que marque ce minimum est de 4/5. Les valeurs textiles, coloniales, des zincs, plombs, mines, des entreprises immobilières et de la métallurgie sont les plus atteintes. Depuis cette date, il est vrai, les valeurs des sociétés sidérurgiques ont fortement remonté. Une plus saine conception de la situation et les mesures gouvernementales ont relevé aussi nombre d'autres cours.

Par contre, la hausse des valeurs à revenu fixe ne cesse de se manifester et l'indice de la dette belge directe et indirecte est à 121; celui des emprunts du Crédit communal et des provinces et communes, à 127. Ce mouvement, logique et traditionnel en temps de crise, entraîne, par voie de conséquence, la diminution du taux de l'argent à long terme. Il s'en faut que nous soyons déjà, dans ce domaine, en position aussi favorable que dans bien d'autres pays. Mais le progrès au cours de ces derniers mois est sensible.

Il est d'une extrême importance que cette tension sur le marché de l'argent soit rapidement réduite.

Elle se marque encore par le fait que les banques se trouvent dans la nécessité de maintenir de fortes encaisses et une grande liquidité pour faire face à tout imprévu, alors que d'autre part elles doivent, du fait de la crise, se montrer très libérales dans le maintien ou le renouvellement des crédits.

Le montant des émissions nettes des compagnies par actions pour les six premiers mois de l'année n'atteint pas 200 millions, contre 455 millions en 1933, considéré déjà comme une année très mauvaise. La situation du marché hypothécaire est à peu près du même ordre. C'est dire que l'on se trouve devant une vraie faiblesse des différents marchés de capitaux, s'étendant à l'économie tout entière et qui jusqu'à présent risquait de s'aggraver.

On constate cependant que les bénéfiques accusent une légère tendance à la reprise, tandis que les pertes sont moins importantes. Telles sont les indications que fournissent nos tableaux des rendements.

En 1933, l'Etat, les provinces et les communes ont emprunté 2.465 millions. Jusqu'à présent, en 1934, les emprunts offerts au public n'ont atteint que 250 millions. On ne peut donc incriminer la concurrence des emprunts publics pour expliquer l'insuccès des opérations privées et, réciproquement, la même explication est inopérante.

C'est cette situation qui explique et justifie les récentes mesures prises par le gouvernement et dont le but est de fournir des réserves plus abondantes aux banques et d'abaisser le coût du crédit pour l'industrie, de manière à alléger la charge des dettes en régime de prix décroissants et à compenser l'immobilisation de capitaux originairement avancés à court terme.

INDUSTRIE DU CHARBON.

Les charbonnages belges occupent dans la hiérarchie industrielle une place de premier rang : industrie de base, ils emploient une main-d'œuvre nombreuse et relativement peu mobile; industrie importante, ils ont fait appel à des capitaux considérables et sont soumis à des nécessités d'extension continues. La crise qui les frappe ne peut manquer de retentir sur toute l'économie nationale.

La question des charbons est extrêmement complexe en Belgique; une étude d'ensemble qui l'épuiserait reste encore à faire. Le moment actuel serait d'ailleurs mal choisi, car les controverses entre les intérêts en présence sont vives et parfois même irritantes. Conflits entre les producteurs et les importa-

teurs de charbon; entre les producteurs et les consommateurs; entre les uns et les autres et les transporteurs; entre les différents bassins parvenus à des stades divers d'exploitation et même d'épuisement; entre les charbonnages dits « patronnés » par les grandes banques et ceux qui, par contre, seraient « indépendants »; conflits entre les employeurs et les salariés; difficultés au sujet du financement des stocks et de la main-d'œuvre étrangère; conditions particulières aux producteurs de houilles grasses et de houilles maigres; inégalités financières entre les charbonnages: cette énumération n'est pas complète, mais elle suffit pour présenter au lecteur le bloc des antagonismes et des contradictions.

Quelques points cependant sur lesquels l'accord de principe est acquis: désir de maintenir intacte la puissance productrice des charbonnages; répression du *dumping* de certains pays; solution humaine du problème social de la main-d'œuvre; modération de la concurrence, désormais organisée dans certaines limites.

Un projet d'organisation de l'industrie charbonnière, présenté par le Ministre de l'Economie nationale, projet non encore voté d'ailleurs, est venu fournir aux intérêts en présence un élément nouveau de discussion.

Il se base sur la nécessité d'agir sur tous les facteurs du problème, c'est-à-dire sur « la production, la vente, l'importation, l'exportation et le transport, tant des combustibles belges que des combustibles de provenance étrangère ». Il établit un régime qui prendrait fin à l'expiration de l'année 1935 et qui repose sur le fonctionnement de trois organismes:

- un office central des charbons;
- un office national des producteurs;
- un comité consultatif des charbons.

Le premier serait un organisme économique ayant pour mission d'assurer l'application des règlements et mesures de contrôle pris en vertu de la loi nouvelle et des arrêtés royaux d'exécution; il délivrerait les autorisations d'importation.

Le conseil national des producteurs serait composé de délégués des industries de production de charbon, de coke et d'agglomérés, en proportion de l'importance de leur activité. Il serait appelé à donner son avis sur toutes les questions de production, de vente, etc. et ferait des propositions au Gouvernement.

Le comité consultatif réunirait maîtres de charbonnages, ouvriers, industriels, commerçants, transporteurs et éclairerait le Gouvernement sur les aspects généraux de la question charbonnière.

Le Gouvernement contrôlerait et réglerait la production et la vente et pourrait établir une redevance de deux francs par tonne au maximum qui devrait couvrir les frais d'administration et servirait en même temps à constituer un fonds commun.

Le dépôt de ce projet a déjà suscité des approbations et des critiques fort vives, dont les deux exemples les plus topiques nous sont fournis par deux brochures. La première est publiée par la Chambre de

Commerce d'Anvers et s'intitule *La politique charbonnière en Belgique et la politique économique des pouvoirs spéciaux* (1); la seconde, qui répond à celle-ci, est l'œuvre de M. Abrassart, directeur-gérant du Charbonnage d'Hornu-Wasmes, et s'intitule *La politique charbonnière en Belgique* (2). On ne peut qu'y renvoyer le lecteur (3).

Procédons maintenant à un examen rapide de la situation charbonnière au cours de la période sous revue.

Pendant le mois de juin, le marché des charbons a été fort calme et les exportations de houille domestique vers la région parisienne ont fléchi. Il semble que les effets des primes d'enlèvement, en été, sont moins sensibles que les autres années. La vente des charbons industriels fut un peu plus active et principalement les charbons à coke et les cokes métallurgiques furent favorisés par la reprise de la sidérurgie.

Au cours du mois a été conclu un accord sur la vente des cokes concassés pour usages domestiques. Cet accord porte sur les prix à appliquer suivant les destinations et l'importance du tonnage mensuel enlevé. On sait que les cokes concassés ont pris une assez grande importance sur le marché des charbons domestiques, par suite des méthodes de chauffage central.

Pendant le mois de juillet, la situation du marché et de l'industrie est demeurée mauvaise, marquant même une tendance à l'aggravation, par suite de l'annonce de nouvelles mesures de restriction, prises par la France et la Hollande et visant les charbons belges.

En outre, le Comptoir des Charbons industriels, qui aurait dû cesser d'exister au 30 juin ou faire à cette date l'objet d'un nouvel accord volontaire, ne put être prolongé que jusqu'à fin juillet. Il est donc actuellement dissous.

En même temps, le problème d'une nouvelle réduction des salaires, abandonné provisoirement par les maîtres de charbonnages à la suite des catastrophes minières du début de l'année, revenait sur le tapis (4). Le sort des ouvriers mineurs, de plus en plus atteints par le chômage et par la concentration des chantiers qui permet de réduire la main-d'œuvre du fond non occupée à l'extraction proprement dite est d'autant plus grave, que le chômage réduit le salaire hebdomadaire et l'on comprend toute l'hésitation qui accompagne la diminution des tarifs journaliers, malgré la nécessité de rééquilibrer les prix de revient.

La situation est particulièrement difficile dans le Hainaut.

Si l'arrêt de l'extraction survenu au début de l'année, plus exactement en février, aux puits d'Appaumée-Ransart (des *Houillères Unies*) fut de courte durée et si le travail fut repris avec un effectif

(1) Ed. Etablissements *Graphica*, Anvers.

(2) Ed. L. Dequesne, Mons.

(3) Depuis, la Chambre de Commerce d'Anvers a répondu à M. Abrassart.

(4) On sait qu'une grève générale des charbonnages, dont les répercussions menaçaient d'être étendues, a été évitée en dernière heure, le 15 septembre, grâce à une intervention du pouvoir exécutif. L'accord conclu donne aux parties le temps de s'entendre au sujet de la réorganisation de l'industrie.

ouvrier réduit, un nouveau conflit éclata au puits du Nord du Rieu-du-Cœur à Quaregnon, où le personnel ouvrier avait remis son préavis sur une question de salaire. La direction a annoncé la fermeture du puits pour le début de juillet. Cette décision affecte 500 à 600 ouvriers et sera maintenue plusieurs mois durant.

Fin juin, la presse signalait qu'un autre charbonnage borain avait l'intention de fermer ses puits et de licencier 3.000 ouvriers.

Enfin, une autre société de la région, en supprimant le « reculage » ou « roulement » des travailleurs — mesure qui a pour effet de réduire le chômage complet mais qui maintient, par contre, toutes les charges sociales — a licencié 500 ouvriers, dont 150 travailleurs polonais.

Ces mesures, qui marquent, d'une part, la situation pénible de nombre de charbonnages, ont, d'autre part, fortement accru l'inquiétude des mineurs borains et des propositions de grève généralisée dans le bassin et même dans le pays entier ont trouvé certains échos (5). On se représentera l'état de l'opinion ouvrière dans certains centres en considérant par exemple les protestations élevées par les chômeurs au sujet de la défense de glaner des déchets de

charbon sur les terrils, défense qui, comme ils ne l'ignorent d'ailleurs pas, a été édictée pour éviter des accidents.

Ce ne sont pas seulement de vieux charbonnages qui cessent l'exploitation. Le dernier-né des charbonnages campinois, celui de Houthaelen, qui n'était pas encore entré dans la période productive, et n'avait même pas achevé ses travaux préparatoires, vient d'arrêter ces derniers et a remis le préavis de licenciement aux salariés qu'il employait.

MÉTALLURGIE.

Par sa situation relativement favorable, ses prix plus soutenus, la métallurgie belge, encadrée dans le cartel de l'acier, présente une physionomie différente de celle de l'industrie belge. Elle bénéficie également de la réduction des salaires appliquée le 15 juin et qui est de 5 p. c.

Depuis le renouvellement de l'entente, en juin 1933, certains prix, comme celui des barres, ont haussé de près de 50 p. c.

Voici, d'ailleurs, un tableau qui permettra de se rendre compte du mouvement des prix depuis le retour à un accord.

PAYS DE DESTINATION	Billetes	Largets	Tôles fortes	Profilés	Barres marchandes
Prix de base fob, en livres-or par tonne de 1.015 kilos.					
Avant la formation du cartel	2- 6- 0	2- 8- 0	3-17- 6	2-12- 9	2-18- 3
Actuellement :					
Chine, Shanghai et Hong-Kong	—	—	4- 1- 6	3- 5- 7	3- 6- 7
Chine, autres villes	—	—	4- 2- 9	3- 6-10	3- 7-10
Japon et Mandchourie	2- 9-10	2-10-10	3-18- 6	2-15- 0	3- 0- 0
Argentine	2- 7-11	2- 8-10	4- 1- 3	3- 5- 2	3- 6- 2
Danemark	—	—	4- 0- 0	3- 4- 0	3- 5- 0
Roumanie	2- 5- 5	2- 6- 7	4- 0- 0	2-19- 0	3- 0- 0
Indes britanniques	2- 7- 0	2- 8- 0	4- 0- 0	2-15- 0	3- 0- 0

Des négociations se poursuivent avec d'autres pays comme la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Hongrie, pour élargir le cartel et, par conséquent, en augmenter l'importance.

L'entente avec la sidérurgie anglaise serait évidemment précieuse, mais, en dehors d'une convention relative aux tôles navales et de certains autres arrangements, les négociations engagées n'ont pu aboutir à l'entrée de la métallurgie anglaise dans le cartel. Pour le moment, une partie importante des intéressés anglais paraît peu disposée à une entente générale et l'organisation partielle de la sidérurgie britannique est trop récente pour pouvoir réagir contre ces tendances.

Par contre, les producteurs belges et hollandais de fonte se sont mis d'accord sur des modalités réduisant la concurrence faite en Belgique par les nouveaux hauts fourneaux d'Ymuiden. Les producteurs hollandais ont accepté que leurs exportations vers la Belgique soient contingentées par un accord privé et que cet accord fixe également les prix.

(5) *L'Action socialiste*, 23 juin 1934.

La Scandinavie, l'Orient et l'Extrême-Orient, l'Afrique du Sud et l'Argentine passent depuis plusieurs semaines des commandes assez importantes. Le Japon et l'Afrique du Sud sont les gros acheteurs. Il convient de signaler également un ordre pour 9.000 tonnes de tôles fortes passé par la Russie aux usines belges, comme étant leur quote-part dans une commande d'ensemble au cartel.

D'autre part, la Russie et le cartel sont en négociations pour une nouvelle commande de 40.000 tonnes, dont 13.000 reviendraient à la Belgique.

Les résultats des usines sont plus satisfaisants et, dans plusieurs d'entre elles, notamment à Ougrée-Marihaye, les pertes ont fait place à des profits.

On avait annoncé plusieurs fois la remise en marche des ateliers de la Société Métallurgique du Hainaut. Mais un accord est intervenu entre cette dernière et les autres entreprises métallurgiques belges en vertu duquel elle renonce, jusqu'à fin décembre 1934 et moyennant indemnité, au quantum de production qui lui revient du fait de sa participation au cartel de l'acier. En conséquence, la société n'a

pas remis à feu, le 1^{er} juillet, les divisions qui avaient été arrêtées plusieurs mois auparavant. D'après des informations publiées par l'Agence Economique et Financière, les indemnités qu'elle touchera du fait de l'arrêt de certaines de ses fabrications, permettront de couvrir approximativement les frais d'entretien et les charges financières.

La S. A. des Forges de la Providence, qui a repris les installations des Aciéries et Tôleries de Marchienne, va construire un nouveau laminoir perfectionné, qui coûtera environ 20 millions de francs. Cette entreprise serait à même d'augmenter son dividende.

Les boulonneries, les tôleries et les fonderies sont dans une situation inchangée, c'est-à-dire que les affaires sont calmes et que l'activité est peu prononcée, avec de légers mouvements de reprise, comme ce fut le cas à fin juin dans les tôleries. Certaines fabrications militaires, destinées à la défense des frontières, sont exécutées par les grandes usines spécialisées dans les blindages, coupoles, etc.

En résumé, dans l'ensemble et vu les circonstances de crise, la situation de la métallurgie belge s'est nettement améliorée.

Construction métallique.

Bien que fort déprimée, la situation de la construction métallique est marquée par des éléments favorables : c'est ainsi que deux de nos ateliers métallurgiques ont enlevé une commande de 650 wagons destinés à la Compagnie des Chemins de fer de Sarocabana (Brésil). Les usines belges étaient les plus bas soumissionnaires parmi 115 concurrents. Une fabrique de la région de Liège a obtenu une commande de 75 tracteurs automobiles à chenilles, d'une valeur de 14.500.000 francs, à fournir au Département de la Défense nationale entre le 1^{er} décembre 1934 et le 1^{er} juillet 1935. Cette même entreprise a reçu une commande de 50 taxis.

Les commandes de wagons métalliques pour le réseau belge demeurent en suspens. Par contre, une adjudication, réservée aux constructeurs belges et portant sur la fourniture de quatre rames d'automotrices électriques, vient d'avoir lieu.

La construction des voitures métalliques est retardée pour des raisons financières et non point, comme nous l'avions dit, sur la foi de renseignements inexacts, par des projets d'électrification du réseau ferroviaire. Quel que soit le développement qui sera donné aux automotrices, le programme de construction de voitures métalliques sera poursuivi. A côté des trains belges constitués par des automotrices, subsisteront des trains lourds, formés par des voitures métalliques, qui devront toujours être utilisées. Il sera d'ailleurs sage, avant d'étendre l'électrification à de nouvelles lignes, d'attendre : 1^o les résultats financiers des dépenses très considérables qu'entraîne l'électrification de la ligne Anvers-Bruxelles ; 2^o des conditions financières générales permettant ces énormes immobilisations.

Dans la petite mécanique, comme dans la serrurerie, la situation est difficile et les commandes sont rares. Beaucoup de petits ateliers ont renvoyé les ouvriers et le travail est assuré par les membres de la famille.

Comme dans l'industrie sidérurgique, les salaires des ouvriers de la construction ont été abaissés de 2,5 p. c. le 15 mai dernier, de 2,5 p. c. à nouveau le 15 juillet. Dans la région d'Anvers, la diminution a été effectuée en une fois à la date du 15 juin dernier.

Chez les réparateurs de navires d'Anvers, la convention collective en vigueur a permis d'appliquer une diminution du salaire horaire de fr. 0,25 par heure.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

Le ralentissement de l'industrie du bâtiment exerce son influence sur les briqueteries, dont la campagne s'annonce comme devant être courte.

Les grandes briqueteries mécaniques de la région de Boom sur le Rupel font exception à cette situation calme, mais non mauvaise. Travaillant principalement pour le marché anglais, elles bénéficient de la nouvelle politique de construction d'habitations et de destruction de taudis dans les grandes villes britanniques et même dans les centres secondaires. Aussi, bien que les ventes à l'intérieur du pays soient peu importantes, ces briqueteries travaillent-elles à plein rendement et leurs stocks sont-ils quasi nuls.

Des baisses de salaires ont été mises en vigueur. Sur la base des rémunérations de 1933, elles atteignent 12 p. c. pour les salaires les plus élevés, 10 p. c. pour les moyens et enfin 8 p. c. pour les salaires inférieurs.

On estime à 1.300 millions de briques l'importance de la fabrication des briqueteries de Boom au cours de la campagne actuelle. Malgré les facteurs favorables que nous avons signalés, les profits seraient assez médiocres et ne correspondraient pas avec l'activité de l'industrie.

La situation des carrières, qui s'était un peu redressée, apparaît aujourd'hui comme de nouveau moins favorable. Les carrières de Lessines (porphyre) enregistrent un chômage de 50 p. c., mais leurs expéditions, notamment celles de concassés, sont plus actives que l'an dernier à pareille époque. Ceci permet d'entamer les stocks qui sont considérables. Le chômage partiel reste appliqué dans quelques carrières de pierre bleue de la région de Soignies, où une nouvelle réduction des salaires est envisagée.

La vallée de la Meuse est riche en pierres de toute nature : aussi la situation des différentes carrières varie-t-elle selon la nature des gisements et, comme il se produit de constantes variations de groupe à groupe, on peut se rendre compte que la situation moyenne de l'industrie de la pierre dans la vallée n'est pas représentative de celle des différentes exploitations.

Si, en ce qui concerne les grès, l'activité reste bonne, les carrières de petits granits sont dans une situation moins bonne qu'il y a un an.

La production des ardoises à Warmifontaine est en

progrès de 20 p. c. par rapport à l'année 1933; elle est revenue au niveau de 1932.

Le marché des ciments reste inchangé et la période est extrêmement calme en ce qui concerne l'exportation. Graduellement, l'industrie ralentit son activité, comme en témoignent les indices d'exploitation et de vente qui sont tous inférieurs à ceux de 1933. Pour juillet, l'indice d'activité a été de 49,9 p. c., contre 57,87 p. c. pour le mois correspondant de 1933. Les expéditions se sont montées à 55,5 p. c. de la capacité de production, contre 56 p. c. pour juillet 1933.

Les cimentiers hollandais ont offert à leurs concurrents belges d'élargir considérablement le contingentement réservé à ces derniers, à condition que les Belges s'engagent à ne pas vendre en dessous de 11 florins la tonne. Les producteurs belges ont accepté.

Quant à la répartition du marché intérieur et aux diverses ententes, etc., il semble que quelques progrès ont enfin été réalisés. Les producteurs de ciment de laitier et de ciment métallurgique ont réalisé un accord, mais ils ne sont pas encore parvenus à mettre au point leur entente avec les producteurs de ciment Portland artificiel.

L'extraction et l'exportation de la dolomie vers la France, l'Espagne et l'Italie sont actives.

Les carrières de marbre de l'Entre-Sambre-et-Meuse voient leurs stocks augmenter à cause du ralentissement de l'industrie du bâtiment. Les prix restent tenus par le cartel.

Dans les faïenceries, les fabriques de produits réfractaires et de céramiques, la situation reste mauvaise et le chômage s'accroît.

INDUSTRIE DU VERRE.

Les usines de verres à vitres étaient parvenues à équilibrer la consommation et la production, à établir un roulement assez satisfaisant de la main-d'œuvre et elles s'acheminaient lentement, sous le couvert des cartels et des fusions, vers l'amortissement des capitaux surabondants investis dans les treize sociétés exploitant le brevet Fourcault avant leur fusion récente.

Le brevet est tombé actuellement dans le domaine public et, d'autre part, le coût d'érection d'une usine mécanique s'est fortement réduit.

C'est pourquoi, successivement, deux anciennes verreries, arrêtées depuis plusieurs années, ont jugé le moment favorable à la transformation de leur outillage.

L'une d'entre elles est déjà entrée dans le stade de la production industrielle et nous avons signalé son action sur les prix intérieurs. Elle occupe actuellement 250 ouvriers. Une autre s'apprête à l'imiter. La S. A. des Verreries Gobbe a décidé de porter son capital de 1.500.000 francs à 4.800.000 francs et d'installer des machines permettant d'étirer 200.000 m² de verre par mois, ce qui représenterait un sixième de la production actuelle.

Il est évident que le mouvement d'entente, représenté par l'Union des Verreries Mécaniques, est touché par ce regain de concurrence.

Mais il est évidemment difficile de déterminer, de l'extérieur, quelle sera l'influence exacte de la concurrence de la verrerie dissidente sur la production du trust.

La prochaine mise en marche d'une seconde usine dissidente a déjà provoqué des conflits dans les milieux intéressés.

Il est évident pourtant que lorsque les usines existantes ne travaillent qu'à 30 p. c. de leur capacité et occupent par roulement une main-d'œuvre astreinte à un chômage partiel prolongé, la mise en marche de deux nouvelles usines, à quelques mois d'intervalle, non seulement ne peut être accueillie avec satisfaction par les industriels intéressés, qui étaient parvenus à cartelliser toute la production, puis à étendre les accords hors des frontières, mais risque fort de déclencher une guerre de prix, alors qu'il s'agit d'une industrie dans laquelle des capitaux importants ont déjà été investis dans un outillage surabondant.

Ce qui s'est produit dans l'industrie du verre à vitres risque de se répéter dans celle de la gobeletterie où, malgré la forte proportion des capitaux et des installations en chômage, malgré la fermeture d'une usine mécanique récemment édiflée, il serait question d'édifier un nouvel établissement dans le pays de Charleroi. Or, la situation des gobeletteries est fort difficile, la reprise saisonnière ne s'est pas produite et les droits d'entrée élevés par le gouvernement britannique et par la Hollande ont encore assombri l'horizon.

La situation des diverses sections de l'industrie du verre est donc de nouveau troublée, alors que l'outillage est bien supérieur aux possibilités d'écoulement sur le marché.

BOIS ET AMEUBLEMENT.

Les nouvelles offres de bois russes sont faites à des prix représentant 10 à 15 p. c. de baisse sur les cota-tions du début de l'année.

Ces prix nouveaux déprécient encore une fois les stocks qui s'élèvent à 100.000 standards.

La situation du commerce du bois est donc moins favorable.

Une étude publiée par la Fédération des Importateurs de bois de mine dans le supplément économique de l'*Indépendance belge* du 18 août 1934 nous apprend que la consommation des bois de mine de 75 cm. et plus de circonférence est de moins en moins forte, car ils sont remplacés par du fer ou par du béton dans les charbonnages du Limbourg. Ceci, d'une part, confirme des informations en ce sens que nous avions publiées il y a environ un an. D'autre part, dans son rapport sur l'exercice 1933-1934, une société importante constate qu'elle a vulgarisé dans ses charbonnages l'emploi du soutènement métallique et qu'elle en attend la réduction des travaux d'entretien.

La situation de l'industrie du meuble fait toujours l'objet des plaintes des intéressés. Les droits prohibitifs en Angleterre, les contingentements en Hollande font beaucoup de tort.

Les fabriques de brosses d'Iseghem ont connu une période de grande activité pour fournir à la Hollande des quantités importantes devant entrer avant le 1^{er} juillet, date d'application des nouveaux tarifs.

INDUSTRIE ALLUMETTIÈRE.

L'industrie des allumettes connaît des fluctuations saisonnières qui sont parfois troublées par l'annonce de modifications dans le régime fiscal qui régit ce produit. C'est ainsi que les modifications appliquées en décembre 1932 et janvier 1933 ont provoqué certaines altérations dans le rythme des enlèvements et notamment ralenti ceux de l'été 1933. Par la suite, une grève de deux mois (septembre-octobre) a affecté les usines concentrées, ce dont ont profité les deux usines *outsiders*. Celle de Ninove emploie son personnel, réduit de 175 à 150 ouvriers, quarante-huit heures par semaine, la réduction de l'effectif provenant de l'amélioration de l'outillage et non point d'une diminution de production. Les deux usines concentrées demeurées actives travaillent vingt-quatre heures par semaine.

La politique de prix des deux groupes semble différente : les usines de ce qu'il faut bien appeler le trust, par souci de précision dans la terminologie, font plutôt des concessions sur le marché intérieur et se couvrent par des prix plus élevés à l'exportation. Au contraire, les *outsiders* écouleraient aisément leurs produits sur le marché anglais, mais ne seraient plus à même de soutenir la concurrence sur notre marché.

Il semble, enfin, que ces dernières usines vendraient les déchets à bas prix aux petits détaillants, aux colporteurs, etc.

CUIRS, CHAUSSURES ET GANTS.

Le marché des cuirs à Anvers a été lourd, sauf un léger relèvement à la mi-juin.

Les fabriques de chaussures de la région d'Iseghem ont été occupées de façon satisfaisante pendant le mois de juin.

Dans la région d'Audenarde, l'industrie de la ganterie éprouve un ralentissement très considérable par suite de l'arrêt des exportations vers l'Amérique.

La concurrence des chaussures de toile, de caoutchouc, etc. a provoqué une baisse des chaussures à bon marché. La bonne chaussure de cuir reste chère. C'est d'ailleurs une remarque qui s'applique à tout l'habillement et les réductions de prix sont généralement obtenues au détriment de la qualité. Peut-être suit-on mieux de la sorte la baisse générale du pouvoir d'achat. Mais la diminution est alors moins effective et, en fin de compte, l'acheteur se trouve lésé.

INDUSTRIES TEXTILES.

Laine.

L'événement le plus saillant de la période sous revue est la fin de la grève de cinq mois qui atteignit les entreprises lainières de la région de Verviers du 26 février au 30 juillet.

Si, sans prendre position dans ce douloureux débat, nous nous en tenons aux conclusions de la commission d'enquête nommée par le Gouvernement, nous constatons qu'il s'était développé à Verviers des usages et des pratiques qui devaient, à la longue, diminuer la souplesse de l'industrie. Ces habitudes paraissent d'ailleurs procéder avant tout d'une combinaison de procédés anachroniques, peut-être à leur place dans une organisation artisanale mais non point dans une entreprise capitaliste, et de revendications proprement syndicalistes.

Des tentatives de conciliation et d'arbitrage ont échoué et lorsque l'ordre de grève a été levé, les ouvriers ont dû accepter les conditions patronales, après une lutte où ils ont certainement fait preuve de beaucoup de solidarité.

La reprise du travail est difficile parce qu'en dehors des difficultés inhérentes à la liquidation de toute grève âpre et prolongée, la situation mondiale de la laine a fléchi à nouveau, la matière brute étant en baisse de 40 p. c. depuis janvier.

L'Allemagne s'est en effet retirée du marché et comme elle absorbe 20 p. c. des laines coloniales, cette abstention exerce les plus fâcheux effets.

La régression de l'activité atteint aussi les filatures et tissages de la région flamande du pays, avec d'assez fortes variations individuelles.

Les usines de Mouscron subissent les conséquences défavorables de la crise aggravée des usines textiles du Nord français, avec lesquelles elles sont en rapports étroits. L'augmentation des stocks y cause de sérieuses difficultés aux industriels.

Si quelques bonneteries continuent à travailler assez régulièrement, on constate cependant un ralentissement général de cette branche et un affaiblissement des prix. La bonneterie, plus encore que les autres divisions de l'industrie textile, se prête au pullulement des petites entreprises et au travail d'appoint à domicile. Il en résulte que la multiplication des entreprises de faible importance finit par créer un suréquipement qui détermine un état persistant de langueur.

Coton.

Les informations sur l'industrie du coton présentent une concordance inquiétante, car toutes sont nettement pessimistes. Elles ont ce caractère dans la totalité de l'Europe, mais naturellement avec variantes.

Il y a quelques années, l'industrie cotonnière belge comptait 2.200.000 broches, dont 500.000 travaillaient à double équipe; les ordres permettaient donc l'activité de 2.700.000 broches. Aujourd'hui, les filatures belges comptent 2.100.000 broches qui produisent à 65 p. c. de leur capacité. La demande n'alimente donc plus réellement que 1.300.000 broches. Les exportations de fils et de tissus de coton, qui s'élevaient à 49.000 tonnes par an en 1927-1928-1929, sont tombées à 25.000 tonnes en 1933.

La comparaison des statistiques belges avec les statistiques mondiales montre que, tandis que la con-

sommatation mondiale est de 24.989.000 balles en 1933 contre 26.141.000 en 1926-1927 et 23 millions en 1913, de 1929 à 1933, la production de nos filatures tombe de 69.900.000 kilos à 47.550.000 kilos.

Comme, au cours de ces dernières années, le numéro moyen fabriqué en Belgique a grossi d'environ 15 p. c., on peut estimer à quelque 45 p. c. la diminution de l'activité des filatures.

Ce sont peut-être les filatures qui, en ce moment, sont les plus gravement touchées, bien que les tissages soient aussi ébranlés. La hausse du coton brut n'a pas augmenté le volume des ordres passés par les tissages aux filatures, car eux-mêmes manquent de commandes.

Cependant, on peut signaler une légère amélioration à l'exportation et une hausse des prix japonais, qui est susceptible de diminuer la pression exercée sur nos fabriques.

Lin.

Après avoir été calme, le marché des lins bruts est devenu plus actif en juillet, bien que les demandes n'aient été faites qu'en vue de réapprovisionnements.

Les prix sont orientés vers la fermeté, tant en lins russes qu'en lins du pays.

Les filatures connaissent un chômage étendu et les difficultés de paiement suscitées par les changes erratiques et les moratoires de certains pays, viennent périodiquement entraver la fabrication.

Il en est de même dans les tissages, où cependant les situations individuelles présentent de grands écarts.

Il est à noter que, cet été, les vêtements de sport et de plage en toile de lin ont connu un certain succès.

Jute.

Les tissages de jute travaillent assez régulièrement et la situation, quant aux ordres enregistrés, est satisfaisante.

Il n'en est pas de même pour les filatures, dont la capacité de production est supérieure au pouvoir d'absorption des tissages. Ceux-ci se trouvent donc bien placés pour obtenir des rabais sur les prix.

AGRICULTURE ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

La sécheresse que nous avons signalée dans notre dernière chronique et qui durait depuis plusieurs semaines s'est prolongée pendant les mois de juin et de juillet. Les orages suivis d'averses qui se sont produits à la fin de juin, dans le courant de juillet et même pendant le mois d'août, n'ont pu restituer à la terre l'humidité perdue et leurs effets bienfaisants ont été très limités.

Le manque d'eau potable commence également à se faire sentir dans plusieurs régions agricoles, tout comme en Angleterre. De nombreux villages ne sont pas encore pourvus de distribution d'eau, les citernes sont souvent de faible capacité et les puits et les sources, si importants encore dans la vie rurale, ont un débit affaibli par un hiver et un printemps secs,

marqués par l'absence de neiges et de pluies pénétrantes.

La sécheresse a été favorable à l'enlèvement des foins, des pommes de terre hâtives, des lins et d'une très forte partie des moissons. Les conditions de travail ont donc été excellentes.

Mais le rendement a souffert de l'absence d'humidité. Le volume du foin, des pommes de terre, des avoines, des orges récoltés est en dessous de la moyenne. Mais, par contre, la récolte du seigle, du froment, du lin et des trèfles, luzernes et sainfoins, est très satisfaisante et même abondante pour les produits des prairies artificielles.

La sécheresse contrarie la seconde pousse de l'herbe, le développement des betteraves et des pommes de terre. Dans les Flandres, où la récolte de seigle est déjà en meules, les semailles de navets se sont faites par temps sec sur les champs ainsi dépouillés, mais des pluies d'orage sont venues donner l'humidité nécessaire à la germination de cette plante-racine si importante dans l'économie agraire flamande où la densité du bétail est supérieure à la capacité des pâturages.

Les pâturages sont fréquemment dans un état lamentable et il n'en manque pas qui, complètement desséchés, ne fournissent aucune nourriture au bétail. Aussi les fermiers doivent-ils fournir à ce dernier les trèfles, les maïs en vert, les tourteaux qui le maintiennent en bon état. Mais cette situation tend à diminuer la production de lait et on constate un renchérissement général du beurre et du lait. En outre, nombre d'engrais se sont vus contraints de se défaire d'une partie de leur troupeau. Aussi le marché du bétail est-il lourd tandis que celui des porcs gras, longtemps déprimé, est en hausse.

* * *

Nous avons déjà constaté une amélioration certaine de la situation de l'agriculture. Protégée par les contingents et par des subsides, elle bénéficie en outre de circonstances extérieures qui lui sont favorables. La sécheresse qui ravage l'hémisphère nord et les inondations catastrophiques de Pologne ont eu pour effet de redresser les prix des céréales.

La réduction de production dans l'Amérique du Nord constitue un événement important, permettant d'entamer les stocks et de hausser fortement les prix. En Europe, les réductions de récolte s'élèveront dans certaines régions à 50 p. c. La France pourra liquider ses stocks, ce qui allégera les charges de l'Etat, tandis que l'Allemagne devra importer des céréales.

Le problème de l'agriculture mondiale et de sa surproduction chronique n'en sera pas résolu pour cela. Mais, fait appréciable à l'heure actuelle, il se produira un desserrage des conditions de l'agriculture dans plusieurs pays et le relèvement des prix déterminera une amélioration dans d'autres domaines : problème des dettes, impôts arriérés, aux Etats-Unis notamment.

Nous sommes également à la période de l'année où se produit la hausse saisonnière des produits de la ferme. La sécheresse favorise ce mouvement, qui, d'ailleurs, n'est pas complètement à l'avantage des paysans.

L'industrie maraîchère est atteinte, elle aussi, par la sécheresse, qui diminue ses rendements. Mais ceux-ci sont encore supérieurs aux besoins du pays et l'on constate que les légumes sont vraiment très bon marché. Nous avons signalé en temps utile que les pointes de prix pour les primeurs ont été courtes et peu élevées. Actuellement, tous les légumes sont bon marché et, tout particulièrement, les tomates, dont le pays produit et consomme de grandes quantités.

La crise du raisin de serre, privé de ses débouchés extérieurs, contribue au bon marché des légumes, désormais cultivés par les serristes forcés de couvrir leurs frais par des cultures supplémentaires. On signale aussi que d'anciennes serres à raisin sont utilisées à la culture de la pêche, dont la récolte en plein vent n'est possible en Belgique que dans quelques régions favorisées.

Le marché des cossettes de chicorées traverse des périodes de hausse et de baisse selon que les marchands considèrent la réduction des superficies cultivées ou les hauts rendements constatés. On sait d'ailleurs que le marché de cette plante industrielle est extrêmement spéculatif.

La nouvelle récolte de lin s'écoule lentement. Mais les prix sont assez fermes. 6.600 tonnes de lin teillé ont été vendues en Irlande et 500 à l'Allemagne.

La culture du tabac, qui occupe beaucoup de main-d'œuvre, a pris cette année un certain développement dans la région d'Ath, par suite de la possibilité d'y occuper des chômeurs.

La consommation des œufs dans les grands centres et la mise en frigo absorbent les produits d'une ponte réduite par l'effet de la saison. La vente des aliments pour les volailles est assez active. La consommation de volaille reste élevée. Le prix en est inférieur, dans bien des cas, à celui de la viande de bœuf de qualité, vendue au détail, et les restaurants urbains, qui se font une grande concurrence, en servent d'importantes quantités.

Le *Paysan*, organe du Boerenbond, signalait dans un de ses derniers numéros le grand nombre de boucheries existant dans le pays. En 1930, il y avait en Belgique 18.748 boucheries et charcuteries, soit en moyenne une pour 438 habitants. En Flandre orientale, on en compte une pour 338 habitants; dans la région d'Alost, une pour 272 habitants, tandis que dans l'arrondissement de Turnhout, où la viande est bon marché, il n'y a qu'un boucher pour 877 habitants. Il est intéressant de signaler, d'après la même source, que pour l'application de la taxe professionnelle, l'administration des contributions évalue comme suit le bénéfice des bouchers gantois :

Fr. 3,32 de bénéfice par kg. de viande porcine;

Fr. 3,30 pour la viande bovine fraîche;

Fr. 2,50 pour la viande bovine frigorifiée;

Fr. 4,25 pour le veau;

Fr. 3,00 pour le mouton.

Les chiffres proposés par la Fédération des associations professionnelles de bouchers de l'agglomération gantoise sont les suivants :

Fr. 2,00 de bénéfice par kg. de viande porcine;

Fr. 2,53 pour la viande bovine fraîche;

Fr. 2,50 pour le frigo;

Fr. 3,48 pour le veau;

Fr. 3,00 pour le mouton.

La « querelle des bouchers » dure depuis que le « problème de la vie chère » est posé en Belgique. Les deux partis font valoir des arguments pour attaquer ou défendre les bénéfices unitaires élevés des bouchers. Ces derniers posent comme données irréductibles du problème que leur nombre n'est pas trop élevé, que la clientèle n'accepte pas les bas morceaux et que leur métier est fortement qualifié. Leurs adversaires font valoir que, surtout dans les petites agglomérations, la besogne du boucher est fort limitée et se réduit à deux ou trois heures de travail pendant quelques jours seulement par semaine, que l'existence de chevillards, fournissant la viande en demi-gros et toute préparée aux bouchers, diminue fortement et les risques et la capacité professionnelle de ceux-ci et qu'enfin les chevillards, fournissant à des boucheries de *standing* différencié, peuvent, dans certaines, écouler les bas morceaux. D'ailleurs, le problème de ces derniers paraît bien résolu, car on n'entend jamais dire que des bouchers doivent jeter même des abats, dont la prospérité des triperies atteste l'écoulement.

A notre avis, le problème du prix de la viande n'a pas encore été abordé avec méthode et objectivité et ce n'est pas sans quelque apparence de raison qu'une publication hebdomadaire française, menant une enquête sur la question, pouvait prouver, qu'à croire les dires des intéressés, chacun, de l'importateur ou de l'éleveur au boucher, en passant par les marchands, les compagnies de transports, etc., « s'y retrouvait » à peine et rendait par son activité un service éminent et presque désintéressé à la collectivité.

Un problème de ce genre ne peut être résolu par de simples enquêtes auprès des parties en cause.

Le problème des bénéfices des intermédiaires et transformateurs nous amène à rectifier une erreur matérielle de chiffres que nous avons commise dans notre numéro spécial du 25 avril. Nous avons écrit que le bénéfice net des meuneries était de 50 à 65 francs les 100 kilos. C'est évidemment de 50 à 65 francs les 1.000 kilos qu'il s'agit. Le prix du blé oscillant autour de 70 francs les 100 kilos, la réalisation d'un profit de 50 à 65 francs aux 100 kilos de farine constitue une véritable impossibilité. Depuis lors, on nous a toutefois signalé que le bénéfice est souvent supérieur à 65 francs les 1.000 kilos, tout en restant naturellement de cet ordre de grandeur. Ceux qui ne sont pas particulièrement initiés à l'industrie de la meunerie ne peuvent d'ailleurs juger d'après ces chiffres de sa véritable situation. A leur intention, il semble plus utile de constater simplement que la meunerie est

parmi les industries abritées de la concurrence étrangère et que, par suite de ce fait, elle parvient à maintenir une marge bénéficiaire intéressante, nonobstant la crise. Il y a d'ailleurs beaucoup d'industries de transformation qui sont dans le même cas et résistent heureusement à la dépression.

Nous sommes également en mesure de préciser notre information concernant la manière dont la production est répartie entre les moulins par l'Association des Meuniers. Comme nous l'avons dit, la longueur des cylindres détermine les possibilités de mouture de chaque moulin et est, par conséquent, en relation avec la production. Mais l'Association des Meuniers nous précise que ce n'est point là le principe de répartition : le coefficient de mouture de chaque moulin est déterminé par les quantités qu'il a pu sortir, et dont il a dû faire preuve durant de longues périodes dans lesquelles interviennent les époques d'avant-guerre et d'après-guerre.

L'Association ajoute qu'à la base de cette organisation se trouve le maintien d'un stock important

pouvant répondre à toute demande extraordinaire, comme il est prévu aussi que si pareille demande provoquait une hausse anormale des prix de vente, les mesures nécessaires doivent être prises pour y remédier.

Ajoutons à ces renseignements qu'en ce moment la consommation moyenne par tête d'habitant est estimée à 137 kilos de farine. Dans le prix de revient de celle-ci intervient la redevance de 10 francs aux 100 kilos payée à l'importation du blé. Cela fait 14 centimes au kilo de farine et de 10 à 11 centimes au kilo de pain. Cette charge est évidemment payée par le consommateur.

On fait parfois valoir que, malgré cette intervention douanière, le prix du pain reste bas en Belgique. La raison en est que beaucoup de pays ont taxé le blé à un point extraordinaire. Voici, à titre d'information, un tableau dressé par M. Goldschmidt, de Paris, le 1^{er} août 1934. Il faut évidemment faire quelques réserves, pour tenir compte des différences de qualités.

Le prix du pain dans le monde.

PAYS	Localité	Prix par kg.	Parité fr. fr.	Parité fr. b.
Allemagne	Moyenne de 6 villes	0,72 Rm.	4,20	5,88
Finlande.....	Helsingfors	10,06 Mk. f.	3,40	4,76
Suède	Moyenne de 3 villes	0,79 kr.	3,10	4,34
Norvège	Oslo	0,78 kr.	3,—	4,20
Etats-Unis	Moyenne de 10 villes	17,6 cents	3,—	4,20
Danemark	Copenhague	0,77 kr.	2,60	3,64
Canada	Moyenne de 6 villes	14,— cents	2,40	3,36
Hollande	Moyenne de 4 villes	0,23 fl.	2,35	3,29
Italie	Moyenne de 6 villes	1,74 lire	2,25	3,15
France.....	Moyenne de 6 villes	—	1,97	2,76
Irlande	Moyenne de 3 villes	5,— pence	1,68	2,35
Australie	Sydney	5,8 pence	1,56	2,18
Suisse	Moyenne de 3 villes	0,33 fr.	1,65	2,31
Espagne	Moyenne de 4 villes	0,69 pes.	1,45	2,03
Royaume-Uni	Moyenne de 7 villes	4,1 pence	1,35	1,89
Tchécoslovaquie	Moyenne de 3 villes	1,87 Kc.	1,20	1,68
Belgique	Moyenne toutes villes	1,43 fr.	1,02	1,43

Il faudrait tenir compte également de la quantité proportionnelle pour laquelle le pain entre dans le budget ouvrier; et surtout de la nécessité où est notre pays de maintenir un coût de vie peu élevé pour les niveaux affectant la masse de notre population ouvrière.

Ce tableau ne justifie donc pas l'existence d'un droit protecteur.

* * *

La saison des fruits est excellente.

On sait que les maraîchers de la région de Wépion ont créé un marché qui est imité par les producteurs des environs de Huy. Ceux-ci, groupés en syndicat,

classent les fruits qui sont alors vendus à la criée aux intermédiaires. Saint-Trond, centre d'une active culture de cerises, a également organisé un marché. Ce fut une mesure de défense contre la mévente des cerises, qui, il y a quelques années, étaient exportées en Grande-Bretagne à concurrence de 70 p. c. Les prix sur le marché ont oscillé entre fr. 1,75 et fr. 3,50 le kilo.

Ajoutons que le raisin, autrefois exporté en Angleterre, se vend bon marché sur le marché intérieur où il s'en consomme beaucoup. Divers producteurs de fruits et notamment l'Ecole d'agriculture de l'Etat à Vilvorde ont entrepris la vente des poires et des pommes calibrées et en emballages soignés. C'est là un moyen de résister à la concurrence étrangère.

Industrie de la pêche.

Au cours des mois de juin et juillet, les quantités suivantes de poissons frais ont été mises en vente à la Minque d'Ostende.

	Produits (francs)		Apports (kilos)	
	Juin	Juillet	Juin	Juillet
	Chalutiers à vapeur .	620.577,50	805.379,50	248.061
Chaloupes à moteur..	3.264.803,40	3.516.171,—	925.226	985.299
Divers	29.233,—	43.068,50	6.950	10.100
Poissons de provenance étrangère ...	1.161,—	7.774,50	200	2.800
Totaux pour 1934 ...	3.915.774,90	4.372.393,50	1.180.437	1.300.480
Totaux pour 1933 ...	3.736.567,30	4.523.627,50	1.089.294	1.321.279
En plus	179.207,60	—	91.143	—
En moins	—	151.234,—	—	20.799

Par rapport aux chiffres de 1933, les apports des mois de juin et juillet accusent respectivement une augmentation de 96.571 kg. et 307 kg. pour les chalutiers à vapeur et une diminution de 1.728 kg. et 18.606 kg. pour les chaloupes à moteur.

Les prix moyens s'établissent comme suit :

	Année 1933	Juin		Juillet	
		1933	1934	1933	1934
	Chalutiers à vapeur	2,07	1,91	2,50	2,01
Chaloupes à moteur	3,79	3,68	3,53	3,85	3,57

Au cours des six premiers mois de l'année, 8.395.141 kg. de poisson ont été vendus à la Minque d'Ostende, produisant 28.738.804 francs, contre 8.562.375 kg. pour fr. 30.576.949,80 pendant la même période de 1933.

Les ventes sur saisie de bateaux de pêche se sont fortement ralenties et les prix atteints sont moins catastrophiques que ceux que nous avons cités il y a six mois.

Deux chalutiers à moteur ont cependant été vendus récemment. L'un jaugeant net 33,16 tonneaux de mer, propulsé par moteur de 180 HP, a été adjugé sur enchères publiques au prix principal de 430.000 fr. L'autre, jaugeant net 35,13 tonneaux de mer, propulsé par moteur de 150 HP, a atteint le prix de 310.000 fr.

D'autre part, on constate que la construction des chaloupes à moteur se poursuit lentement, alors qu'il y a quelques mois, les *slipways* des chantiers étaient dégarnis.

CHRONIQUE

Les prêts hypothécaires par intervention. — Les prêts hypothécaires par intervention se sont largement développés au cours de ces dernières années.

Un relevé sommaire portant sur les bilans publiés par huit sociétés au cours de l'année 1933 permet de constater que les opérations par intervention ont dépassé 419 millions.

L'origine de ces prêts est récente et doit être recherchée dans les conditions générales du marché des capitaux.

Le taux d'intérêt des prêts hypothécaires a fortement baissé les dernières années. Si, pendant la période de prospérité allant de 1926 à 1929, les taux de 9 1/2 et 10 p. c. étaient courants et acceptés sans discussion par les emprunteurs, ceux-ci n'acceptent plus de payer actuellement que 6 et 6 1/2 p. c. l'an.

Encore ces taux sont-ils parfois assez lourds à supporter, par suite de la baisse de rentabilité des affaires.

Avec ces taux, les sociétés hypothécaires opérant au moyen de leurs propres capitaux, sont réduites à l'inaction. En effet, déduction faite de leurs frais généraux, les revenus des prêts ne leur permettent plus de rémunérer leur capital que d'une façon médiocre.

Elles doivent donc faire appel à des bailleurs de fonds, soit par le placement d'obligations, soit en organisant une caisse d'épargne.

Si le taux des prêts hypothécaires a baissé les dernières années, il n'en est pas de même du taux d'intérêt des obligations.

Une émission publique d'obligations, même à un taux d'intérêt de 6 p. c. net l'an, correspondant à une charge effective pour la société émettrice de 7,18 p. c. l'an, bien entendu si l'émission se fait au pair, aurait peu de chances de succès en ce moment. Même en cas de réussite, un taux de 7,18 p. c. exclut toute possibilité d'effectuer actuellement des opérations hypothécaires.

Ce taux de 7,18 comprend notamment l'impôt, la commission d'émission, les frais, etc.

Si le taux d'intérêt des obligations reste si élevé, cela est dû en grande partie au fait que le capitaliste qui désire placer son argent à un taux fixe, préfère acheter des fonds d'Etat qui, outre une sécurité plus grande, lui offrent des avantages bien plus intéressants que ceux que présentent les obligations émises par les sociétés hypothécaires (lots, primes de remboursement, etc.). Aussi longtemps que l'Etat empruntera à des taux élevés, il ne pourra être question pour les sociétés hypothécaires de revenir aux taux modérés d'avant-guerre, de 4 ou 5 p. c. brut.

Il reste aux sociétés la ressource de créer des caisses d'épargne ou, tout au moins, cette ressource existait jusqu'à la promulgation des récents arrêtés-lois.

Mais il est évident que le placement à long terme des fonds provenant de cette source présente de grands aléas.

Certaines sociétés hypothécaires se sont alors ingéniées à trouver d'autres ressources leur permettant d'augmenter leurs bénéfices dans des proportions notables.

Au moyen d'une large publicité et d'un vaste réseau d'agents, les demandes d'emprunts affluent au siège social.

D'autre part, les notaires renseignent à ces sociétés les capitaux que des clients de leur étude sont disposés à placer en prêts hypothécaires.

Prenons un exemple concret.

Une personne désire emprunter sur sa propriété, en premier rang, une somme de 100.000 francs pour une durée de dix ans.

Un bailleur de fonds est trouvé par l'intermédiaire d'un notaire, disposant defr. 90.000,—
la société intervenante supplée 10.000,—

Ensemblefr. 100.000,—

Le bailleur de fonds sera remboursé à terme fixe et aura droit à un intérêt de mettons 6 p. c. l'an.

La société intervenante exige de l'emprunteur le remboursement du prêt total de 100.000 francs par dix annuités, calculées à un taux d'intérêt dépassant, par exemple, d'un pour cent le taux de 6 p. c. revenant au bailleur de fonds. Dans certains cas, le taux est majoré de 2, 3 et même 4 p. c.

Si l'annuité est calculée au taux de 7 p. c., examinons ce que cette opération rapporte à la société intervenante :

Intérêt annuel payé par le débiteur : 7 p. c.
sur 100.000 francsfr. 7.000,—
Intérêt revenant au bailleur de fonds :
6 p. c. sur 90.000 francs 5.400,—

Excédentfr. 1.600,—

revenant à la société intervenante, ce qui correspond, sur sa mise de 10.000 francs, à un intérêt effectif de 16 p. c., sans tenir compte des revenus produits par la partie du capital comprise dans chaque annuité acquittée par le débiteur entre les mains de la société intervenante et que celle-ci fait fructifier pendant dix ans, attendu que le bailleur de fonds n'a droit au remboursement de sa créance qu'à la fin de la dixième année.

Telle qu'elle est conçue ci-dessus, l'opération se pré-

sente sous la forme la plus anodine. Mais, en réalité, elle s'aggrave d'une variété infinie de combinaisons.

Dans certains cas, l'on fait souscrire à l'emprunteur une assurance-vie, une assurance-incendie, voire une assurance-accidents pour lui et tous les siens.

De plus, la plupart des emprunts contractés étant remboursés avant le terme stipulé, des sanctions draconiennes ont été prévues dans la plupart des contrats et lorsque celles-ci reçoivent leur application, elles mettent le débiteur dans une situation épouvantable.

Citons ici l'énumération qu'a faite M. le notaire Michaux, membre de la Chambre des Représentants, à la séance du 3 mai 1934 (*Annales parlementaires*, page 1387), des clauses spéciales insérées dans certains contrats établis par des sociétés pratiquant le prêt par intervention :

« 1. Des contrats de prêt prévoient que la recapitalisation ne commence à sortir ses effets qu'à la fin de la troisième année. Tout ce qui a été versé par le malheureux emprunteur, en dehors de l'intérêt payé au bailleur de fonds, est donc entièrement perdu si l'on rembourse avant la troisième année révolue.

» 2. Nous avons eu sous les yeux des conventions stipulant que l'amortissement ne commence à jouer qu'après la troisième année, et qu'en cas de libération avant ce délai, tous les paiements restent acquis à la société hypothécaire.

» 3. Toutes les polices d'assurance-vie souscrites pour reconstituer les capitaux empruntés n'ont aucune valeur de rachat avant l'expiration de la troisième année : les paiements faits jusque-là le sont à fonds perdus.

» 4. Dans certains prêts, on peut lire que le remboursement avant terme, quelle qu'en soit l'époque, n'est autorisé que par l'escompte à un taux fixé, des annuités restant à courir, en commençant par les dernières.

» Toutes les clauses sont évidemment corsées par de très larges indemnités de remploi constituant un

» superbénéfice très appréciable, s'ajoutant d'ailleurs à de puissantes primes de négociations, d'expertise, de formation de dossier, et nous en laissons, retenues au moment de la signature de l'acte de prêt.

» Bref, l'application de ces contrats aboutit fréquemment à ce résultat incroyable : un débiteur s'est acquitté ponctuellement pendant deux ans et demi, parfois pendant quatre ou cinq ans, de toutes les obligations lui imposées dans l'acte de prêt par intervention. Au moment où il veut se libérer, il constate qu'on lui réclame une somme plus forte que celle qu'il a empruntée plusieurs années auparavant.

» Il nous a plu de nous livrer à certains calculs qui nous permettent d'établir, documents en mains, que l'intérêt, pour les comptes que nous avons examinés ayant trait à des remboursements anticipatifs, ressort à des taux allant de 12 à 35 p. c. annuellement. »

Il reste encore à faire remarquer que les frais de l'inscription hypothécaire prise en faveur d'une société intervenante et à supporter évidemment par l'emprunteur dépassent notablement les frais d'inscription d'une hypothèque normale. En effet, la société intervenante prend hypothèque pour le montant des diverses amendes, primes d'assurance, indemnités en cas de retard ou de remboursement anticipé, dommages et intérêts, etc. pouvant éventuellement être dus par l'emprunteur.

De plus, lors du remboursement définitif, deux mainlevées sont à donner, une fois par le bailleur de fonds au profit duquel l'inscription a été prise, une seconde fois par la société intervenante, ces frais étant, bien entendu, également à charge de l'emprunteur.

En outre, celui-ci court le très grand risque de devoir rembourser deux fois le montant de sa dette en cas de défaillance de la société intervenante, celle-ci étant dépositaire, en vertu des clauses du contrat, des fonds revenant au bailleur de fonds et pouvant se trouver dans l'impossibilité de les lui transmettre.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

La tendance générale du marché est restée durant toute la quinzaine favorable au belga. A plusieurs reprises, les cours pratiqués ont permis de nouvelles importations d'or; celles-ci ont été faites en partie de Londres et en partie de New-York. Depuis quarante-huit heures, les arbitrages contre métal par la voie de New-York ont cessé, le cours du dollar s'étant relevé légèrement au delà du point d'entrée de l'or, c'est-à-dire de 4,20 1/2 à 4,22 environ. La livre sterling est, par contre, de nouveau en recul. Après s'être relevée pendant peu de temps jusqu'à 21,11, elle s'est fixée autour de 20,97.

Notre devise continue de faire largement prime sur le franc français. Celui-ci n'a, en effet, guère dépassé pendant ces quinze jours le cours de 28,10 et plusieurs fois, la cote est tombée au-dessous de 28,08. Le florin est passé par étapes de 288,68 à 288,98. Le franc suisse s'est tenu tantôt légèrement au delà, tantôt un peu en-deçà de 139. La lire italienne s'est montrée stable entre 36,55 et 36,60. Le cours de compensation du reichsmark s'établit actuellement à 170,6340, contre 169,45 il y a quinze jours. Le change sur Madrid a évolué autour du niveau de 58,20. Le groupe des couronnes scandinaves a subi le contre-coup de la faiblesse de la livre sterling; le Stockholm s'inscrit actuellement à 108,23, venant de 108,56; l'Oslo à 105,35, contre 105,70; le Copenhague à 93,65, au lieu de 94. Le Prague a valu au plus haut 17,77, au plus bas 17,71. Le change sur Varsovie a oscillé de 80,50 à 80,65. Le change sur Montréal a progressé d'environ 4 centièmes de belga sur son cours précédent, à savoir de 4,32 3/4 à 4,37.

A terme, l'orientation des principales devises n'a pas subi de modification sensible. Pour trois mois, la £ accuse une prime de 4 à 5 centièmes de belga, 100 fr. français, 7 centièmes de belga environ, 100 florins, 0,75 de belga. Seul, le report du dollar est en recul: on cote actuellement 0,003 contre 0,008 de belga, il y a deux semaines.

L'escompte hors banque a été traité invariablement de 2 1/16 à 2 3/16 p. c.

L'argent a été prêté au jour le jour à 1 et même à 3/4 p. c.

Le 26 septembre 1934.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le manque de transactions suivies dont souffre le marché du comptant a exercé durant cette dernière quinzaine une influence déprimante sur la tenue des cotations qui s'établissent au 20 courant généralement en baisse par rapport au 3 de ce mois.

Citons :

Aux rentes : 3 p. c. Dette belge 2^e série, 77-79,75; 5 p. c. Restauration Nationale, 97-96,50; 5 p. c. Emprunt Belge Intérieur 1920, 102,50-101,75; 5 p. c. Dette Belge 1925, 94-93,75; 6 p. c. Emprunt Belge de Consolidation 1921, 99-98,50; 5 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 533-520; 5 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1037-

1035; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants, 98,90-98,75; 6 p. c. Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché se répète à 99; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 217,50-213; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 250,50-249,50; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 510,50-507.

Aux assurances et banques : Compagnie Belge des Assurances Générales sur la Vie, 6150-5900; Banque du Congo Belge, 1020-1000; Banque d'Anvers, 1780-1700; Banque Belge pour l'Etranger, 435-457,50; Banque de Bruxelles, 515-525; Banque Nationale de Belgique, 1985-2000; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2050-2260; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 625-705; part sociale Société Belge de Banque se répète à 1125; part de réserve Société Générale de Belgique se répète à 3375.

Aux entreprises mobilières et immobilières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 8000-8575; action de dividende Hypothécaire, 5450-4750; Immobilière Bruxelloise, 3950-4000.

Aux chemins de fer : action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de Fer Belges se répète à 500; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 5160-5250; part de fondateur Congo, 1680-1945; 10^e action de jouissance Tournai-Jurbise, 2690-2650; action de jouissance Welkenraedt, 17925-18000.

Aux tramways, chemins de fer économiques : action de dividende Bruxellois, 5900-5975; part sociale Le Caire, 397,50-395; action de dividende Pays de Charleroi, 845-850.

Aux tramways et électricité (trusts) : part sociale Bangkok, 380-395; part sociale Compagnie Belge des Chemins de Fer et Entreprises, 675-710; action de capital Electrobél, 2035-2150; part de fondateur Electroraïl, 3420-3490; action privilégiée Entreprises Générales des Travaux, 1050-1025; action de capital Traction et Electricité, 1545-1580; Transports et Entreprises Industrielles « Sofina », 6475-6700.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale Auxiliaire d'Electricité, 1970-1950; Centrale des Flandres et du Brabant, 555-565; part sociale idem, 327,50-325; action de jouissance Compagnie Electrique Anversoise, 3810-3950; 10^e part de fondateur Electricité du Borinage, 2800-2825; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 10425-10475; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3160-3150; 10^e part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 6050-5650; capital privilégiée 5 p. c. Electricité du Nord de la Belgique, 1820-1795; 10^e part de fondateur Electricité de l'Ouest de la Belgique, 3075-3225; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 4000-3950; part sociale Electricité de Rosario, 350-370; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 11200-10675.

Aux industries métallurgiques : action de capital Baume et Marpent, 5700-5470; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 625-660; Forges de Clabecq, 20100-20450; Cockerill, 440-495; Espérance-Longdoz, 1425-1500; Ougrée-Marihaye, 615-640; Forges de

la Providence, 7475-7100; Thy-le-Château-Marcinelle, 1460-1640.

Aux charbonnages : Amercœur, 1640-1700; Bonnier, 4150-4055; part sociale Centre de Jumet, 3300-3150; Gouffre, 7100-7700; Maurage, 3960-4275; Noël-Sart-Culpart, 5625-5250; Sacré-Madame, 1320-1580; part sociale Wéristier, 2350-2400.

Aux zincs, plombs et mines : Asturienne des Mines, 100-98,50; part sociale Métallurgique de Prayon, 655-700; 10^e d'action Vieille-Montagne, 1095-1260.

Aux glacières : Auvélais, 12550-12475; 5^e d'action Charleroi, 3095-3140; Moustier-sur-Sambre, 13075-13025; part sociale Saint-Roch, 10750-10525.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 480-490; Carrières de Porphyre de Quenast, 710-780; Carrières Unies de Porphyre, 3440-3300; action de jouissance Ciments d'Europe Orientale, 920-955.

Aux textiles et soieries : La Lainière, 630-700; Linière La Lys, 4110-4225; part sociale A Soie Belge procédé Viscose, 550-645; part sociale B idem, 615-665.

Aux produits chimiques : part sociale Fabrique Nationale d'Explosifs, 942,50-1015; part de fondateur Industries Chimiques, 595-650; Laeken, 2150-2260; part sociale Union Chimique Belge, 190-205; Vedrin série B, 340-365.

Aux entreprises coloniales : part de fondateur Auxiliaire Chemins de Fer aux Grands Lacs, 2100-2200; Géomines, 445-468,75; privilégiée Katanga, 16800-17550; ordinaire Katanga, 15400-15825; 100^e fondateur Minière des Grands Lacs Africains, 727,50-767,50; 1/3 dividende Simkat, 800-885; privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2025-2360; action de capital idem, 2005-2365;

Brasseries du Katanga série B, 460-470; action de capital Travaux et Bétons « Trabeka », 885-980.

A l'alimentation : Moulins « La Royale », 3080-3100; action de dividende Anciens Moulins Rypens, 2100-2035; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines se répète à 7375; part sociale Brasseries de Haecht, 1545-1505; Brasseries d'Ixelles, 3575-3550; Brasseries de Koekelberg, 2650-2600.

Aux industries diverses : 9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 595-710; part sociale Englebert O. Fils, 1120-1180; fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 2200-2110.

Aux actions étrangères : part sociale Madrilena de Tranvias, 1430-1420; Compagnie Sévillane d'Electricité, 1060-1092,50; part de fondateur Chemins de Fer Economiques du Nord, 1065-1245; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 10650-10750; part bénéficiaire Electricité de Paris, 15600-16200; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 4860-4950; action de jouissance Franco-Belge de Matériel de Chemins de Fer, 2175-2155; part de fondateur Huileries de Deli, 2110-2265; part de fondateur Palmboom Cultuur Mopoli, 8225-8450; action ordinaire Royal Dutch, 22000-22450; part sociale Arbed, 3275-3380.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1765-1920; action ordinaire Barcelona Traction, 276,25-303,75; action ordinaire Brazilian Traction, 228,75-220; action de capital Héliopolis se répète à 1200; 100^e part de fondateur Minière des Grands Lacs, 730-780; Pétrofina, 527,50-545; Royal Dutch, 2190-2245; action ordinaire Securities, 105,50-119,50; action de capital Transports, Electricité et Gaz, 277,50-280; privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2015-2375.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 septembre 1934.....	2,50	3,—	3,—	2,125	2,25	1,—	1,—	6,50	6,—
7 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,0625	2,1875	1,—	1,—	6,50	6,—
8 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,0625	2,1875	1,—	1,—	6,50	6,—
10 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	—	1,—	1,—	6,50	6,—
11 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	—	1,—	1,—	6,50	6,—
12 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	—	1,—	1,—	6,50	6,—
13 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	—	1,—	1,—	6,50	6,—
14 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,0625	—	1,—	1,—	6,50	6,—
15 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,25	—	1,—	1,—	6,50	6,—
17 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,1875	—	1,—	1,—	6,50	6,—
18 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	2,25	1,—	1,—	6,50	6,—
19 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	2,25	1,—	1,—	6,50	6,—
20 — — — — —	2,50	3,—	3,—	2,125	2,25	1,—	0,875	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz. ou à 15 jours de préavis	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
A. — Au 20 septembre 1934 :									
Société Générale	0,75	1,85	2,—	2,10	2,30	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,75	1,85	2,—	2,10	2,30	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,75	1,931	—	2,—	2,—	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging	0,75	1,85	2,—	2,10	2,30	—	—	—	—
Société Belge de Banque	0,75	1,85	2,—	2,10	2,30	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. — Les derniers mois :									
1932	1,—	(*) 2,30	(**) 2,35	(**) 2,45	(**) 2,65	(***) 3,65	(***) 3,90	3,—(1)	2,—
1933	1,—	2,34	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
1933 Juin	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Août	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Octobre	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Novembre	1,—	2,36	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Décembre	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
1934 Janvier	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Février	1,—	2,31	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Mars	1,—	2,23	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Avril	1,—	2,23	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Mai	1,—	2,02	2,40	2,45	2,675	3,75	4,—	3,—	2,—
Juin	1,—	2,03	2,40	2,40	2,60	3,75	4,—	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,01	2,40	2,40	2,60	3,75	4,—	3,—	2,—
Août	1,—	2,01	2,40	2,40	2,60	3,75	4,—	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(1) Suivant décision de la Caisse d'Épargne du 17 novembre 1932, les intérêts pour l'année 1932 ont été relevés de deux dixièmes, pour la partie des dépôts n'excédant pas 20.000 francs.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,173 b.	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 4,2472 b. (1)	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Kc. = 17,752 b. (2)	MONTREAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.
	6 septemb. 1934	21,065	28,11	4,209	288,75	139,16	58,20	36,60	108,625	105,80	94,075	17,77	4,32	167,80
7 —	21,02875	28,095	4,2075	288,57	139,07	58,22	36,58	108,375	105,60	93,90	17,76	4,31375	169,—	80,475
10 —	21,03125	28,10125	4,20875	288,68	139,07	58,20	36,56	108,46	105,70	94,—	17,72	4,3275	169,20	80,65
11 —	21,11	28,08875	4,22	288,60	139,01	58,20	36,55	108,75	106,—	94,25	17,74	4,3325	169,45	80,625
12 —	21,0675	28,07875	4,20625	288,55	138,96	58,16	36,54	108,625	105,925	94,10	17,72	4,3375	169,65	80,40
13 —	21,06	28,08	4,2065	288,54	138,97	58,175	36,56	108,65	105,80	94,025	17,71	4,33125	169,875	80,475
14 —	21,0725	28,075	4,2075	288,66	138,95	58,17	36,55	108,62	105,85	94,10	17,73	4,33625	170,10	80,55
17 —	21,075	28,08875	4,20875	288,81	139,01	58,20	36,54	108,65	105,95	94,15	17,74	4,3375	170,30	80,525
18 —	21,05	28,0775	4,20475	288,79	139,—	58,15	36,56	108,55	105,775	94,—	17,75	4,325	170,50	80,575
19 —	21,055	28,075	4,2075	288,86	138,91	58,20	36,55	108,55	105,775	94,025	17,75	4,3225	170,634	80,60
20 —	21,—	28,07375	4,205	288,90	138,95	58,20	36,54	108,20	105,475	93,70	17,75	4,3275	170,634	80,45

(1) Cette parité résulte de la dévaluation du dollar par décret du 31 janvier 1934.

(2) La nouvelle parité résulte de la dévaluation de la Kc, au 17 février 1934.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
6 septembre 1934	R 0,0160	R 0,0200	R 0,0250	R 0,0300	R 0,001	R 0,002	R 0,300	R 0,500
7 —	R 0,0160	R 0,0200	R 0,0250	R 0,0300	R 0,001	R 0,002	R 0,350	R 0,400
8 —	—	R 0,0160	R 0,0200	R 0,0250	pair	R 0,001	R 0,300	R 0,400
10 —	R 0,0100	R 0,0150	R 0,0200	R 0,0250	R 0,001	R 0,002	R 0,200	R 0,400
11 —	R 0,0160	R 0,0170	R 0,0250	R 0,0300	R 0,001	R 0,002	R 0,275	R 0,350
12 —	R 0,0150	R 0,0200	R 0,0250	R 0,0300	R 0,001	R 0,002	R 0,300	R 0,450
13 —	R 0,0150	R 0,0160	R 0,0250	R 0,0300	R 0,001	R 0,002	R 0,300	R 0,450
14 —	R 0,0150	R 0,0160	R 0,0200	R 0,0250	R 0,001	R 0,002	R 0,300	R 0,400
15 —	R 0,0160	R 0,0170	R 0,0200	R 0,0225	R 0,001	R 0,002	R 0,200	R 0,300
17 —	R 0,0150	R 0,0165	R 0,0200	R 0,0225	R 0,001	R 0,002	R 0,200	R 0,300
18 —	R 0,0140	R 0,0150	R 0,0180	R 0,0220	R 0,001	R 0,002	R 0,200	R 0,300
19 —	R 0,0140	R 0,0160	R 0,0200	R 0,0240	R 0,001	R 0,002	R 0,150	R 0,300
20 —	R 0,0120	R 0,0150	R 0,0160	R 0,0200	R 0,001	R 0,002	R 0,100	R 0,300
à 3 mois :								
6 septembre 1934	R 0,0500	R 0,0550	R 0,0750	R 0,0850	R 0,0030	R 0,0040	R 0,800	R 0,900
7 —	R 0,0600	R 0,0650	R 0,0800	R 0,0850	R 0,0070	R 0,0085	R 0,850	R 1,—
8 —	R 0,0450	R 0,0500	R 0,0800	R 0,0850	R 0,0070	R 0,0080	R 0,800	R 0,900
10 —	R 0,0400	R 0,0500	R 0,0750	R 0,0850	R 0,0060	R 0,0080	R 0,600	R 0,800
11 —	R 0,0475	R 0,0550	R 0,0750	R 0,0800	R 0,0035	R 0,0055	R 0,700	R 0,800
12 —	R 0,0475	R 0,0525	R 0,0800	R 0,0850	R 0,0040	R 0,0060	R 0,800	R 1,—
13 —	R 0,0450	R 0,0500	R 0,0750	R 0,0800	R 0,0040	R 0,0050	R 0,800	R 0,950
14 —	R 0,0500	R 0,0525	R 0,0700	R 0,0750	R 0,0050	R 0,0060	R 0,850	R 1,—
15 —	R 0,0425	R 0,0475	R 0,0600	R 0,0700	R 0,0040	R 0,0050	R 0,700	R 0,800
17 —	R 0,0450	R 0,0500	R 0,0650	R 0,0700	R 0,0045	R 0,0055	R 0,750	R 0,900
18 —	R 0,0400	R 0,0450	R 0,0625	R 0,0675	R 0,0035	R 0,0050	R 0,700	R 0,800
19 —	R 0,0400	R 0,0440	R 0,0600	R 0,0650	R 0,0040	R 0,0050	R 0,725	R 0,750
20 —	R 0,0325	R 0,0400	R 0,0550	R 0,0600	R 0,0010	R 0,0025	R 0,600	R 0,750
Moyenne des cotations antérieures (à 3 mois) :								
1932	R 0,0917	R 0,0948	R 0,1239	R 0,1308	R 0,0027	R 0,0076	R 0,6460	R 0,8430
1933	R 0,0336	R 0,0386	D 0,0221	D 0,0128	D 0,0481	D 0,0416	D 1,2074	D 0,9312
1933 Juin	R 0,0323	R 0,0365	R 0,0080	R 0,0120	D 0,0435	D 0,0350	D 3,9200	D 3,3956
Juillet	R 0,0058	R 0,0132	R 0,0161	R 0,0242	D 0,0315	D 0,0258	D 4,8950	D 4,4310
Août	D 0,0014	R 0,0024	R 0,0166	R 0,0215	D 0,0440	D 0,0422	D 1,6350	D 1,3620
Septembre	R 0,0081	R 0,0108	R 0,0039	R 0,0075	D 0,0515	D 0,0472	D 1,1360	D 0,8875
Octobre	R 0,0170	R 0,0214	D 0,0134	D 0,0088	D 0,0477	D 0,0429	D 0,3308	D 0,1947
Novembre	R 0,0223	R 0,0253	D 0,1442	D 0,1269	D 0,0602	D 0,0545	D 0,1260	R 0,0100
Décembre	R 0,0268	R 0,0282	D 0,0975	D 0,0887	D 0,0660	D 0,0610	R 0,1857	R 0,2937
1934 Janvier	R 0,0004	R 0,0039	D 0,0771	D 0,0703	D 0,0515	D 0,0480	R 0,1284	R 0,1910
Février	R 0,0602	R 0,0664	D 0,3134	D 0,3032	D 0,0035	D 0,0009	D 0,3305	D 0,1020
Mars	R 0,0552	R 0,0600	D 0,1944	D 0,1842	R 0,0054	R 0,0072	D 0,6480	D 0,5187
Avril	R 0,0357	R 0,0350	D 0,1493	D 0,1379	R 0,0020	R 0,0033	D 0,8196	D 0,6687
Mai	R 0,0381	R 0,0420	D 0,0586	D 0,0516	R 0,0032	R 0,0044	D 0,1979	D 0,0929
Juin	R 0,0680	R 0,0702	R 0,0586	R 0,0605	R 0,0079	R 0,0086	R 0,4577	R 0,5417
Juillet	R 0,0964	R 0,1036	R 0,0945	R 0,1017	R 0,0160	R 0,0180	R 1,0783	R 1,2583
Août	R 0,0639	R 0,0696	R 0,0845	R 0,0897	R 0,0079	R 0,0096	R 0,7731	R 0,9348

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLÉS DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921, ind. 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)				
1932	plus haut.....	784	788	722	720	752	108	163	190	
	plus bas.....	740	740	681	675	706	102	144	178	
	moyenne.....	754	755	692	691	720	104	151	183	
1933	plus haut.....	758	757	695	705	724	104	159	187	
	plus bas.....	728	728	668	683	695	100	144	177	
	moyenne.....	740	738	677	693	705	102	152	181	
1933	Juin.....	732	729	669	687	697	100	145	177	
	Juillet.....	728	728	671	683	695	100	145	177	
	Août.....	735	730	672	686	698	101	148	179	
	Septembre.....	739	733	678	688	701	101	153	182	
	Octobre.....	738	733	675	692	701	101	156	183	
	Novembre.....	737	736	672	692	702	101	156	183	
	Décembre.....	737	736	668	689	700	101	156	184	
	1934	Janvier.....	733	733	665	684	695	100	152	181
		Février.....	723	723	655	673	687	99	149	178
		Mars.....	711	713	645	663	677	98	143	174
		Avril.....	700	706	637	654	670	97	138	171
		Mai.....	693	700	633	646	662	95	133	167
Juin.....		682	696	629	639	653	94	134	168	
Juillet.....		682	696	624	640	654	94	137	169	
Août.....		691	701	630	647	659	95	144	174	

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913		
	fr.-nouveaux	francs-or (2)							
1932	plus haut.....	557	80	106	100	67	427	84	
	plus bas.....	512	74	98	92	63	390	75	
	moyenne.....	532	77	102	96	65	407	79	
1933	plus haut.....	521	75	103	96	71	397	77	
	plus bas.....	484	70	97	91	60	382	71	
	moyenne.....	501	72	101	93	66	388	74	
1933	Juin.....	507	73	102	93	65	396	73	
	Juillet.....	506	73	102	94	69	397	73	
	Août.....	501	72	102	94	69	394	73	
	Septembre.....	496	71	103	95	71	386	75	
	Octobre.....	489	70	103	96	71	384	75	
	Novembre.....	485	70	103	96	71	383	76	
	Décembre.....	484	70	103	96	71	389	77	
	1934	Janvier.....	484	70	105	96	72	388	79
		Février.....	483	70	105	96	74	384	80
		Mars.....	478	69	104	96	74	380	79
		Avril.....	474	68	103	96	73	378	79
		Mai.....	470	68	102	96	74	372	77
Juin.....		472	68	104	97	75	363	76	
Juillet.....		471	68	103	99		361	77	
Août.....		474	68	105			363		

(1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100.															CONSOMMATION DE TABAC (fabrication et importation).				
PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales	Coopératives et magasins patronaux						PÉRIODES	Ciga-res	Ciga-rillos	Ciga-rettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)	
	Vêtements	Ameublement	Articles de ménage et divers		Alimentation	Boulangerie	Alimentation	Vêtements	(millions de pièces)										
	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	Année 1932.....	228	321	5.982	12.703
Septembre	86	73	101	97	125	117	117	117	55	58	112	117	122	108	Année 1933.....	203	357	5.525	12.461
Octobre	109	95	102	116	117	102	118	111	59	58	122	120	142	145	1931 1 ^{er} trimestre ..	67	74	1.558	2.969
Novembre	79	72	88	85	156	137	117	117	57	55	115	116	127	125	2 ^e trimestre ...	66	80	2.029	3.087
Décembre	99	86	148	130	230	157	123	132	57	60	139	134	138	131	3 ^e trimestre ...	68	90	1.931	3.087
	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1932 1 ^{er} trimestre ..	58	82	1.249	2.969
Janvier	70	65	97	90	108	94	120	110	58	55	132	124	135	133	2 ^e trimestre ...	49	70	1.649	3.194
Février	64	64	86	84	133	109	98	98	53	50	113	111	111	111	3 ^e trimestre ...	51	81	1.710	3.216
Mars	103	95	105	110	124	106	114	115	60	56	118	125	136	160	1933 1 ^{er} trimestre ..	68	91	1.425	3.429
Avril	107	94	98	94	111	90	117	101	55	51	118	111	145	133	2 ^e trimestre ...	43	73	1.342	2.714
Mai	103	89	100	88	111	106	118	113	58	51	120	113	128	131	3 ^e trimestre ...	42	89	1.440	3.161
Juin	100	92	110	95	161	125	116	108	57	53	119	111	112	119	4 ^e trimestre ...	50	103	1.318	3.157
Juillet	64		80		81		119	114	58	53	122	115	100	100	1934 1 ^{er} trimestre ..	44	94	1.138	3.152
Août	55		78		107		117	113	57		117		96		2 ^e trimestre ...	43	101	1.372	3.185

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS
(13 abattoirs) (1).

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1932 Moyenne mensuelle	14.589	833	13.062	24.926	5.594
1933 Moyenne mensuelle	14.518	933	12.591	24.380	7.081
1933 Juin	13.546	762	13.395	21.460	1.970
Juillet	12.979	734	12.001	22.992	1.493
Août	16.092	836	14.760	28.417	2.537
Septembre	14.087	970	10.850	26.573	6.671
Octobre	15.500	1.038	10.420	32.493	14.515
Novembre	14.691	1.145	10.849	32.704	19.009
Décembre	12.800	1.175	9.406	28.638	16.823
1934 Janvier	15.444	1.105	13.036	32.859	11.690
Février	12.175	930	12.065	27.846	4.750
Mars	13.136	958	13.339	28.666	4.670
Avril	12.675	669	13.162	29.817	2.396
Mai	15.351	713	15.601	36.400	2.608
Juin	12.102	651	11.874	32.436	1.870
Juillet	12.848	603	11.744	32.786	2.012
Août	15.269	792	13.882	35.271	2.759

(1) Nouvelle statistique depuis 1932; l'ancienne statistique comprenait 6 abattoirs.

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (2).
(Centrales de 100 kw. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	Production (milliers de kw.h.)				
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	TOTAL
1932 Moyenne mensuelle	318	131.992	181.974		13.652	327.618
1933 Moyenne mensuelle	250	142.864	133.942	34.940	13.413	326.159
1933 Mai	226	137.151	119.377	52.938	14.414	323.879
Juin	226	128.490	111.217	51.457	13.404	304.568
Juillet	240	125.456	141.603	23.279	10.649	300.987
Août	243	130.705	145.667	23.510	14.270	314.152
Septembre	247	133.773	143.951	24.993	15.713	318.431
Octobre	250	150.724	161.688	13.266	14.813	340.491
Novembre	250	152.995	160.653	14.246	16.305	344.201
Décembre	250	161.956	164.350	12.851	17.116	356.273
1934 Janvier	251	165.276	166.040	15.841	17.088	364.244
Février	251	144.214	148.548	12.178	14.467	319.407
Mars	251	156.244	170.326	13.870	15.484	355.924
Avril	251	134.301	159.456	13.243	12.455	319.455
Mai	251	130.642	165.171	13.006	12.078	320.897
Juin	251	126.808	163.616	13.120	11.652	315.195
Juillet	251	127.511	168.615	13.372	10.734	320.232

(2) Source : Ministère des Travaux publics.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1)

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933
Août	167.212	135.105	170.081	162.361	19,5	13,5	19,0	16,3	1.410	1.027	23,5	17,9
Septembre	163.048	138.131	168.120	163.067	18,3	13,8	18,9	16,1	1.387	1.010	23,1	16,8
Octobre	157.525	146.988	161.155	144.998	17,5	14,5	17,9	14,4	1.224	960	20,4	16,0
Novembre	157.206	150.690	145.547	148.023	17,5	15,8	16,2	14,8	1.238	1.140	20,6	18,8
Décembre	171.028	194.279	155.669	163.537	18,6	19,9	16,9	16,6	1.337	1.407	22,4	23,4
	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934
Janvier	207.136	206.855	196.237	183.712	22,1	21,5	20,9	18,9	1.488	1.465	24,8	24,5
Février	201.305	195.405	185.052	178.556	21,0	20,3	19,3	18,6	1.593	1.515	26,5	25,4
Mars	195.715	182.561	188.942	162.780	20,1	18,8	19,2	16,7	1.445	1.400	24,1	23,2
Avril	180.143	188.478	187.222	170.352	18,2	19,4	18,8	17,6	1.355	1.364	23,6	23,5
Mai	162.781	170.261	176.174	162.511	16,4	17,5	17,7	16,7	1.120	1.279	19,3	21,4
Juin	145.881	165.342	158.005	163.216	14,4	17,1	15,5	16,9	1.037	1.271	18,0	21,3
Juillet	142.119	167.979	168.653	175.974	13,7	17,4	16,3	18,2	918	1.223	15,8	20,8

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la *Revue du Travail*.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans l'agglomération bruxelloise, à Anvers, Gand et Liège (ancienne statistique)			Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1932	3.544	7.670	11.214	12.785	15.644	28.429
Année 1933	3.008	7.772	10.780	10.954	17.304	28.258
1933 Juin	301	799	1.100	1.109	1.643	2.752
Juillet	288	659	947	1.018	1.400	2.418
Août	235	678	913	823	1.589	2.412
Septembre	240	649	889	839	1.573	2.412
Octobre	180	684	864	678	1.458	2.136
Novembre	132	533	665	447	1.098	1.545
Décembre	93	503	596	385	952	1.337
1934 Janvier	146	442	588	487	955	1.442
Février	155	499	654	677	1.096	1.773
Mars	241	743	984	842	1.754	2.596
Avril	205	676	881	787	1.605	2.392
Mai	218	641	859	693	1.510	2.203
Juin	198	838	1.036	735 (1)	1.675 (1)	2.410 (1)
Juillet	151	643	794	639 (1)	1.382 (1)	2.021 (1)
Août	154	685	839			

(1) Chiffres provisoires.

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1932	1933	1934	1932	1933	1934
Première période	285	344	377	54	68	58
Deuxième période	306	317	323	110	113	57
Troisième période	251	251		116	78	
Quatrième période	311	325		81	53	
Total pour l'année	1.153	1.237		361	312	

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1932 Moyenne mensuelle	62,3	137,8	4,3	204,4	218,4	-14,0	106,87
1933 Moyenne mensuelle	62,6	127,3	4,3	194,2	195,2	-1,0	100,55
1933 Juin	63,9	122,2	3,9	190,0	189,1	0,9	99,52
Juillet	75,9	116,7	4,4	197,0	189,3	7,7	96,12
Août	83,2	119,9	3,7	206,8	189,9	16,9	91,81
Septembre	76,8	127,6	4,3	208,7	191,7	17,0	91,86
Octobre	62,1	136,1	4,0	202,2	194,5	7,7	96,20
Novembre	50,8	133,5	3,3	187,6	189,5	-1,9	101,03
Décembre	65,7	132,1	5,2	203,0	181,8	21,2	80,52
1934 Janvier	52,8	126,8	5,9	185,5	190,2	-4,7	102,55
Février	48,8	115,9	3,3	168,0	187,2	-19,2	111,42
Mars	54,0	135,1	4,1	193,2	192,5	0,7	99,62
Avril	56,8	116,9	3,6	177,3	186,1	-8,8	104,99
Mai	60,3	119,8	3,7	183,8	186,5	-2,7	101,46
Juin	58,1	117,7	3,4	179,2	185,5	-6,3	103,51
Juillet	71,7	113,8	4,2	189,7	187,4	2,3	98,77
Août (chiffres provisoires).....	74,7	119,4	3,4	197,5	188,8	8,7	95,59

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

III. — Statistique du trafic.

1° Trafic général.

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
	A	B	C	A + C	Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service international	Total	
1932 Moyenne mensuelle	362.280	97.727	91.229	453.509	15.906	430	4.633	147	153	78	378
1933 Moyenne mensuelle	363.197	101.580	90.825	454.022	15.433	421	4.506	146	147	77	370
1933 Juin	340.875	87.501	89.320	430.195	15.126	435	4.266	134	140	72	346
Juillet	346.896	93.738	88.539	435.435	15.215	452	4.351	141	142	71	354
Août	358.879	94.340	92.301	451.180	15.923	495	4.486	144	147	70	361
Septembre	374.892	103.590	92.322	467.214	14.828	434	4.696	156	151	69	376
Octobre	418.536	116.827	90.266	508.802	15.528	418	5.135	169	144	67	380
Novembre	402.027	110.421	85.128	487.155	13.901	364	5.068	167	141	70	378
Décembre	359.924	131.306	91.855	451.779	13.292	358	4.748	156	160	89	405
1934 Janvier	356.294	122.938	88.487	444.781	15.034	384	4.648	156	153	78	387
Février	323.975	100.772	78.597	402.572	13.137	356	4.299	142	135	66	343
Mars	376.500	111.196	92.948	469.508	13.548	372	4.971	169	150	75	394
Avril	325.023	93.739	82.624	407.647	13.929	381	4.412	142	134	77	353
Mai	335.028	95.967	82.148	417.174	14.487	412	4.497	151	136	70	357
Juin	338.385	90.048	84.360	422.745	13.743	395	4.516	146	142	80	368
Juillet	331.371	87.814	79.689	411.060			4.348				348
Août	350.516	96.590	92.488	443.004							

(*) A partir de janvier 1933, les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers; avant cette date, aux wagons chemins de fer seulement

III. — Statistique du trafic (suite)
2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).

A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTAUX
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières, sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1933 Mars	319	1.884	365	534	451	594	50	261	63	330	4.851
Juin	235	1.749	309	440	436	628	47	109	58	255	4.266
Septembre	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696
Décembre	437	2.425	330	475	311	268	55	159	63	225	4.748
1934 Mars	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516

B. — Service interne belge (1).

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTAUX
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières, sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1933 Moyenne mens..	276	1.303	13	118	250	393	10	74	24	212	2.673
1933 Avril	156	1.086	13	125	270	450	7	81	25	217	2.430
Mai	151	1.133	12	138	300	490	9	60	26	217	2.536
Juin	150	1.128	13	126	275	462	7	58	26	211	2.456
Juillet	162	1.218	12	109	273	483	9	64	24	204	2.558
Août	168	1.241	16	111	285	467	19	56	24	217	2.604
Septembre	188	1.353	15	104	283	485	14	75	26	241	2.784
Octobre	719	1.500	16	103	247	422	10	61	23	192	3.293
Novembre	869	1.387	11	108	233	383	8	59	21	192	3.271
Décembre	243	1.658	11	112	172	184	9	76	27	165	2.657
1934 Janvier	174	1.601	9	109	219	273	8	74	24	189	2.680
Février	148	1.323	8	113	235	332	9	92	22	209	2.491
Mars	177	1.481	8	135	307	478	9	114	22	257	2.988
Avril	143	1.238	6	117	284	470	8	80	25	212	2.583
Mai	130	1.283	9	130	310	510	7	55	23	212	2.669
Juin	142	1.177	11	137	300	534	7	53	25	204	2.590

(1) Jusqu'en février 1934, les chiffres publiés se rapportaient au « service intérieur-réseau de la S. N. C. F. B. ». Les présents chiffres se rapportent à la totalité du trafic intérieur de la Belgique.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES.

PORT D'ANVERS (1)

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1932 Moyenne mensuelle .	784	1.639	777	651	133	672	3.618	1.084	269	3.615	1.069	246
1933 Moyenne mensuelle .	820	1.703	837	683	139	742	3.491	1.096	312	3.409	1.049	227
1933 Juin	822	1.684	740	677	127	779	3.617	1.138	323	3.497	1.041	200
Juillet	856	1.761	814	688	175	702	3.748	1.125	330	3.624	1.069	223
Août	873	1.845	869	746	140	689	3.800	1.161	297	3.665	1.112	211
Septembre	810	1.618	861	688	140	807	3.597	1.158	346	3.702	1.153	228
Octobre	885	1.828	961	731	154	710	3.907	1.236	345	3.748	1.121	235
Novembre	858	1.732	874	687	161	754	3.797	1.207	346	3.659	1.162	245
Décembre	790	1.690	929	660	140	727	2.044	736	296	2.025	683	250
1934 Janvier	804	1.702	875	680	109	815	3.481	1.124	217	3.365	1.103	223
Février	750	1.533	808	629	128	672	3.350	1.098	394	3.289	1.035	217
Mars	864	1.697	824	750	132	789	3.896	1.210	326	3.687	1.171	227
Avril	863	1.727	866	678	176	843	3.528	1.146	358	3.331	1.076	232
Mai	816	1.639	829	682	171	833	3.693	1.204	348	3.637	1.132	251
Juin	825	1.664	887	698	160	733	3.919	1.260	370	3.931	1.242	244
Juillet	883	1.795	861	685	174	768	3.920	1.229	344	3.690	1.139	258
Août	914	1.782		740	164							

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1)				PORT DE GAND (2)							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	total	dont navires belges	total	dont navires belges	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1932 Moy. mens.	93	53	297	142	176	178	182	177	179	110	153	110
1933 Moy. mens.	63	39	209	99	149	163	175	148	161	65	140	111
1933 Juin	63	38	189	96	138	159	160	140	160	40	140	125
Juillet	65	41	195	106	137	148	121	131	142	35	121	97
Août	55	35	165	90	161	198	169	166	206	61	167	93
Septembre ..	51	34	162	93	155	161	211	153	138	70	141	108
Octobre	53	34	191	92	146	159	203	152	167	84	169	125
Novembre	56	33	203	80	149	174	219	142	172	72	146	121
Décembre	52	32	193	91	127	151	94	124	141	61	97	95
1934 Janvier	44	27	164	70	155	176	164	160	185	91	73	59
Février	45	26	167	66	165	162	200	165	167	94	132	103
Mars	42	24	157	59	198	199	249	200	201	114	153	160
Avril	38	22	141	55	138	146	144	132	142	76	131	122
Mai	38	22	144	58	156	171	194	155	170	74	74	119
Juin	42	26	153	68	148	153	179	156	161	70	165	102
Juillet	36	22	128	53	141	162	174	135	155	71	119	120
Août	34	20	127	53	176	212		157	182			

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

(2) » » par l'Administration du port de Gand.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
1932 Moyenne mensuelle	38 (2)	345	24.412	162	16.870	20	250 (2)	340	73
1933 Moyenne mensuelle	38 (2)	337	20.971	160	14.895	20	250 (2)	346	62
1933 Juin	38	333	21.928	158	16.065	21	250	419	96
Juillet	38	339	21.907	161	15.943	19	250	506	71
Août	38	331	19.237	155	13.601	21	250	298	57
Septembre	38	327	21.373	153	15.213	21	250	326	65
Octobre	38	343	19.964	162	14.349	22	250	286	46
Novembre	38	340	18.440	163	12.711	21	250	318	46
Décembre	38	338	19.525	162	13.736	20	250	256	29
1934 Janvier	38	352	20.793	172	15.114	22	250	320	51
Février	38	305	21.374	149	16.156	16	250	249	67
Mars	38	341	23.413	165	17.709	21	250	303	45
Avril	38	319	20.092	155	14.953	20	250	312	42
Mai	38	332	19.846	158	14.507	19	250	409	44
Juin	38	324	22.171	153	16.650	21	250	375	42
Juillet	38	328	23.365	156	17.326	20	250	302	38
Août	38	315	20.426	147	14.778	22	250	332	41

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
(2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1933 Moyenne mens..	(*) 330.815	2.608	3.398	8.261	3.411	8.271	23.341	86,6
1933 Juin	321.259	2.521	3.329	7.958	3.204	7.964	22.455	87,6
Juillet	322.719	2.602	3.526	8.254	3.479	8.261	23.520	86,3
Août	324.139	2.619	3.217	8.009	3.261	8.026	22.513	86,9
Septembre	325.861	2.636	3.440	8.238	3.307	8.243	23.228	86,5
Octobre	327.950	2.684	3.490	8.459	3.437	8.472	23.859	86,4
Novembre	329.921	2.707	3.094	7.800	3.105	7.815	21.815	86,7
Décembre	330.815	2.704	3.315	8.218	3.300	8.223	23.056	87,1
1934 Janvier	332.451	2.673	3.686	8.645	3.648	8.655	24.634	86,3
Février	333.592	2.637	2.858	7.160	2.934	7.178	20.129	87,4
Mars	334.855	2.618	3.488	8.533	3.386	8.541	23.948	87,4
Avril	336.010	2.708	3.325	8.050	3.299	8.057	22.731	87,3
Mai	336.939	2.662	3.055	7.896	3.212	7.900	22.063	87,3
Juin	337.683	2.696	3.199	7.806	3.117	7.811	21.934	87,5
Juillet	338.876	2.641	3.420	8.224	3.395	8.229	23.267	87,3
Août	339.825	2.603	3.193	8.156	3.245	8.161	22.755	87,8

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

(Milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1932	2.816.527	2.438.236	378.291	9.812.621	5.252.894
Année 1933	2.360.065	2.487.354	— 127.289	9.964.355	5.351.554
1933 Juin	179.461	210.683	— 31.222	9.798.954	
Juillet	194.893	199.305	— 4.412	9.794.542	
Août	177.894	187.358	— 9.464	9.785.077	
Septembre	170.043	253.161	— 83.118	9.701.959	
Octobre	181.884	190.876	— 8.992	9.692.967	
Novembre	175.032	169.520	5.512	9.698.479	
Décembre	171.823	184.971	— 13.148	9.964.355	
1934 Janvier	269.446	171.530	97.916	10.062.272	
Février	180.780	163.892	16.888	10.079.160	
Mars	202.484	203.574	— 1.090	10.078.070	
Avril	197.236 (3)	200.132 (3)	— 2.896 (3)	10.073.384 (3)	
Mai	215.748 (3)	193.249 (3)	22.499 (3)	10.095.883 (3)	
Juin	192.202 (3)	185.623 (3)	6.579 (3)	10.102.462 (3)	
Juillet	203.436 (3)	168.486 (3)	34.950 (3)	10.137.412 (3)	
Août	181.180 (3)	165.016 (3)	16.164 (3)	10.153.576 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1932 et 1933 et celui de décembre 1933 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1932	1.486.550	130.809	8,80	10.244.132	294.215	2,87
Année 1933	1.181.010	96.208	8,15	8.764.350	164.291	1,87
1933 Juin	104.354	7.771	7,45	927.530	13.207	1,42
Juillet	96.544	7.454	7,72	738.232	11.861	1,61
Août	89.260	7.306	8,19	526.612	10.804	2,05
Septembre	92.999	7.521	8,09	820.344	12.452	1,50
Octobre	90.970	7.033	7,73	582.392	11.615	1,99
Novembre	87.583	6.902	7,88	462.421	10.533	2,28
Décembre	89.371	7.501	8,39	718.495	10.237	1,42
1934 Janvier	81.105	7.214	8,89	574.908	11.197	1,95
Février	71.903	6.842	9,52	438.524	10.450	2,38
Mars	76.964	6.710	8,72	687.153	13.325	1,94
Avril	88.569	7.025	7,93	501.784	14.419	2,87
Mai	88.976	6.468	7,27	532.592	14.891	2,80
Juin	90.240	6.727	7,45	664.223	10.415	1,57
Juillet	86.695	6.651	7,67	620.672	10.165	1,64
Août	80.655	5.943	7,37	502.262	8.860	1,76

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	21- 9-1933	23- 8-1934	30- 8-1934	6 -9-1934	13- 9-1934	20- 9-1934
Encaisse :							
Or	306.377	13.529.460	13.222.479	13.235.820	13.246.373	13.250.245	13.277.442
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	603.712	3.848.049	3.398.804	3.401.954	3.366.134	3.346.069	3.339.609
Avances sur fonds publics	57.901	342.324	355.331	340.445	289.505	227.285	234.113
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932)	—	1.776.434	1.718.246	1.718.246	1.718.246	1.718.246	1.718.246
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	17.256.486	17.532.082	17.657.206	17.788.568	17.699.853	17.551.887
Comptes courants particuliers	88.333	1.323.925	1.260.151	1.209.079	1.104.518	1.125.440	1.215.051
Compte courant du Trésor	14.541	1.412.963	395.828	326.426	225.145	217.563	311.936
Total des engagements à vue...	1.152.636	19.993.374	19.188.061	19.192.711	19.118.231	19.042.856	19.078.874
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	67,67 %	68,91 %	68,96 %	69,29 %	69,58 %	69,59 %
Taux d'escompte de traites acceptées	5,— %	3,50 %	3,— %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux des prêts sur fonds publics ...	5,— %	4,— %	3,50 %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31- 5-1933	31- 1-1934	28- 2-1934	31- 3-1934	30- 4-1934	31- 5-1934
Encaisse-or :							
Lingots et monnaies d'or	24.818	61.794	61.794	61.794	61.794	61.794	61.794
Devises-or sur l'étranger.....	28.768	—	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	444.596	269.079	673.130	443.696	414.683	340.045
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	75.215	72.741	74.092	31.826	52.465	55.194
Comptes courants	163.234	55.953	42.871	42.130	38.217	36.904	55.419
PASSIF							
Billets en circulation	124.619	114.416	117.849	118.719	115.899	112.696	110.454
Créditeurs :							
à vue	222.030	386.964	308.493	711.182	465.230	445.725	373.219
à terme.....	68.465	108.784	86.395	83.997	81.954	86.557	99.622
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	54,01 %	52,43 %	52,05 %	53,32 %	54,83 %	55,95 %

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4	Hongrie.....	18 octobre 1932	4,50
Autriche	28 juin 1934	4,50	Indes	16 février 1933	3,50
Belgique	28 août 1934	2,50	Italie	11 décembre 1933	3
Bulgarie	2 janvier 1934	7	Japon	3 juillet 1933	3,65
Danemark	30 novembre 1933	2,50	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	5 mai 1933	3	Lithuanie	1 ^{er} janvier 1934	6
Espagne	29 octobre 1932	6	Norvège	24 mai 1933	3,50
Estonie	28 janvier 1932	5,50	Pologne	26 octobre 1933	5
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal.....	11 décembre 1933	5,50
Finlande	20 décembre 1933	4,50	Roumanie	5 avril 1933	6
France.....	1 ^{er} juin 1934	2,50	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2	Suisse	22 janvier 1931	2
Grèce	14 octobre 1933	7	Tchécoslovaquie	25 janvier 1933	3,50
Hollande	19 septembre 1933	2,50	Yougoslavie	16 juillet 1934	6,50

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

ACTIF

PASSIF

	Au 31 juillet 1934		Au 31 août 1934			Au 31 juillet 1934		Au 31 août 1934	
		%		%			%		%
I. Or en lingots	14.820	2,3	13.835	2,0	I. Capital :				
II. Encaisse :					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune	500.000		500.000	
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	5.021	0,8	13.278	2,0	Actions libérées de 25 p. c.	125.000	19,1	125.000	18,5
III. Fonds à vue placés à intérêts	10.807	1,6	8.746	1,3	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale	2.672		2.672	
1° Effets de commerce et acceptations de banque	139.007	21,3	146.562	21,8	2° Fonds de réserve de dividendes	4.866		4.866	
2° Bons du Trésor	208.118	31,8	203.142	30,2	3° Fonds de réserve générale	9.732		9.732	
	347.125		349.704			17.270	2,6	17.270	2,6
V. Fonds à terme placés à intérêts :					III. Dépôts à long terme :				
A trois mois au maximum	38.200	5,8	44.402	6,6	1° Compte de Trust des annuités	153.640	23,5	153.640	22,8
VI. Effets et placements divers :					2° Dépôt du gouvernement allemand ...	76.820	11,8	76.820	11,4
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					3° Fonds de garantie du gouvernem français	40.811	6,2	40.175	6,0
a) Bons du Trésor	63.953	9,8	58.044	8,6		271.271		270.635	
b) Placements divers	32.004	4,9	61.914	9,2	IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					1° Banques centrales pour leur compte :				
a) Bons du Trésor	16.914	2,6	16.359	2,4	a) A trois mois au maximum	109.032	16,7	111.710	16,6
b) Placements divers	70.619	10,8	42.491	6,3	b) A vue	39.157	6,0	56.342	8,4
3° A plus de 6 mois d'échéance :					2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :	148.189		163.032	
a) Bons du Trésor	7.808	1,2	18.599	2,8	A vue	14.707	2,3	14.694	2,2
b) Placements divers	36.178	5,5	36.272	5,4	3° Autres déposants :			1.161	0,2
	227.506		233.659		A vue	934	0,1		
VII. Autres actifs :					V. Dépôts à vue (or)	14.686	2,3	13.701	2,0
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés (comme ci-contre)	4.291	0,7	4.232	0,6	VI. Postes divers :				
2° Autres postes	5.723	0,9	5.492	0,8	1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	4.291	0,7	4.232	0,6
	10.017		9.724		2° Autres postes	57.145	8,7	58.603	8,7
TOTAUX...	653.496	100,—	673.348	100,—		61.439		62.835	
					TOTAUX...	653.496	100,—	673.348	100,—

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse- or (Monnaies et lingots)	Disposi- bilité à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1932 Moyenne annuelle .	79.622.641	4.521.359	3.648.298	296.897	4.358.414	2.739.843	82.125.566	26.564.982	73,26
1933 Moyenne annuelle .	80.928.658	1.859.985	3.045.382	241.576	1.356.542	2.726.657	83.018.230	20.176.525	78,42
1933 Juillet 7	81.264.492	2.572.952	2.705.656	229.513	1.641.589	2.762.209	83.906.509	20.111.920	78,13
Août 4	82.081.166	2.144.468	2.709.280	230.305	1.307.873	2.730.675	82.857.875	21.012.150	79,02
Septembre 8	82.269.648	1.290.483	2.731.530	230.031	1.183.734	2.735.706	82.036.811	21.178.490	79,71
Octobre 6	82.037.443	1.286.058	2.714.030	229.949	1.179.034	2.862.085	82.647.180	20.311.524	79,76
Novembre 9	80.018.476	457.766	3.329.679	230.495	1.097.402	2.835.164	81.526.357	18.998.885	79,60
Décembre 8	77.079.038	36.830	3.725.533	233.174	1.027.945	2.898.829	80.903.947	16.519.083	79,12
1934 Janvier 5	77.240.542	14.705	4.155.210	234.886	971.114	2.980.390	82.247.196	15.628.365	78,92
Février 9	74.882.707	14.040	4.978.684	233.331	1.019.267	3.003.675	81.392.539	14.870.682	77,79
Mars 9	73.980.688	17.316	5.391.252	233.510	976.565	2.971.543	81.937.912	13.792.854	77,28
Avril 6	74.808.946	14.494	5.072.976	233.087	1.029.890	3.069.012	82.311.295	14.351.888	77,39
Mai 4	76.176.943	14.529	4.696.489	234.401	900.692	3.122.304	81.698.261	15.931.236	78,03
Juin 8	78.645.114	14.111	4.078.810	231.209	1.096.438	3.137.002	80.789.402	18.565.458	79,16
Juillet 6	79.653.056	14.569	3.764.335	221.583	1.017.692	3.154.870	81.892.015	18.223.281	79,56
Août 10	80.813.729	14.271	3.430.158	220.294	1.003.066	3.122.334	80.999.733	20.021.964	80,—
Septembre 7	82.098.928	10.278	3.235.693	219.299	896.764	3.126.946	81.016.753	20.974.83	80,50

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ %, depuis le 1^{er} juin 1934.
précédent : 3 %, depuis le 9 février 1934.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1932 Moyenne annuelle .	988.356	51.682	78.072	90.853	455	989.702	235.804	181	80,64
1933 Moyenne annuelle .	917.900	37.817	40.814	107.341	1.369	936.068	186.027	114	81,79
1933 Juillet 10	759.883	53.700	32.464	134.643	76	936.365	61.466	24	76,15
Août 7	809.277	37.413	11.139	111.930	—	917.905	91.548	69	80,16
Septembre 4	850.236	32.068	1.249	145.519	—	928.448	112.402	53	81,68
Octobre 9	898.630	28.780	1.572	143.796	—	917.209	171.182	58	82,56
Novembre 6	922.231	29.293	1.572	143.396	—	919.180	193.009	36	82,92
Décembre 4	946.160	30.983	1.437	142.275	—	925.517	211.167	27	83,24
1934 Janvier 8	949.339	29.376	1.402	142.660	—	914.666	222.613	45	83,47
Février 5	918.476	28.146	1.402	145.905	—	905.829	202.448	163	82,86
Mars 5	818.667	27.867	1.402	145.827	10.017	913.082	100.168	210	80,78
Avril 9	810.762	27.899	1.154	148.198	—	914.461	81.911	57	81,37
Mai 7	820.993	28.658	1.154	159.115	—	927.551	91.497	103	80,56
Juin 4	843.042	28.972	1.361	150.741	—	917.797	116.082	46	81,54
Juillet 9	881.562	28.088	1.361	154.202	—	906.071	166.931	157	82,15
Août 6	886.763	27.135	1.361	146.863	—	906.447	179.046	58	81,69
Septembre 10	885.611	26.541	1.154	145.324	—	898.532	184.417	229	81,76

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ % depuis le 19 septembre 1933.
précédent : 3 %, depuis le 15 août 1933.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaissé métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1932 Moyenne annuelle	130.390	783	64.043	12.842	26.190	103.075	359.405	131.783	35,4
1933 Moyenne annuelle	176.617	1.079	79.589	11.816	14.121	105.526	371.218	157.374	44,5
1933 Juillet	189.695	1.260	75.726	16.353	12.176	104.255	378.772	168.392	45,5
Août	190.162	1.367	88.296	11.036	12.375	111.707	384.975	160.100	41,5
Septembre	190.285	1.374	83.536	9.695	12.423	105.654	375.226	163.856	46,6
Octobre	190.376	1.400	81.127	11.056	11.860	104.043	373.712	164.456	47,4
Novembre	190.538	1.274	72.788	8.466	14.611	95.865	373.335	156.615	50,1
Décembre	190.638	1.137	78.017	8.496	13.658	100.171	374.881	159.184	48,3
1934 Janvier	190.819	879	91.177	8.308	13.866	113.351	373.196	173.785	45,1
Février	190.903	884	69.541	8.417	11.447	89.405	368.185	154.850	53,9
Mars	190.979	1.042	76.730	5.800	12.029	94.559	370.220	158.123	51,7
Avril	191.081	1.015	92.078	5.709	10.280	108.067	381.823	160.090	43,8
Mai	191.233	862	81.458	5.330	10.142	96.930	378.789	162.476	48,-
Juin	191.333	769	77.780	6.128	10.921	94.829	378.886	150.209	48,7
Juillet	191.461	689	82.827	17.082	10.818	110.707	385.793	159.034	41,7
Août	191.677	510	83.254	6.985	10.073	100.312	392.806	141.551	41,9
Septembre	191.762	566	85.029	6.935	10.764	102.728	381.284	155.517	45,6

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture addition-nelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1932 Moyenne annuelle	838.704	135.230	212.456	—	3.013.194	144.416	19.196	3.843.848	389.178	23,01
1933 Moyenne annuelle	457.067	72.633	243.394	—	2.884.759	98.794	20.281	3.372.710	396.128	14,20
1933 Juillet	194.056	86.066	229.531	—	3.180.920	84.693	4.330	3.392.172	359.714	7,47
Août	260.175	75.622	223.901	—	3.060.934	85.874	6.660	3.377.997	331.477	9,05
Septembre	325.442	71.119	214.636	—	3.107.652	88.797	18.220	3.420.431	378.356	10,44
Octobre	378.051	30.884	180.748	—	3.214.567	61.714	23.010	3.472.856	398.905	10,56
Novembre	396.470	18.569	208.050	28.000	3.076.730	75.744	18.310	3.438.716	389.235	10,84
Décembre	397.752	5.838	208.852	208.675	2.957.634	75.873	45.840	3.455.858	414.272	10,43
1934 Janvier	389.190	10.455	236.961	269.415	2.966.695	62.677	5.340	3.466.129	495.601	10,09
Février	354.483	9.154	268.715	312.190	2.811.495	71.597	18.100	3.332.160	528.097	9,42
Mars	312.915	6.351	236.821	344.485	2.861.808	78.309	1.870	3.386.011	519.384	8,17
Avril	230.698	9.962	229.238	358.518	2.951.627	70.812	30.070	3.475.039	502.056	6,05
Mai	183.683	7.409	213.204	316.678	3.078.461	89.232	25.060	3.521.880	487.950	4,76
Juin	111.135	9.423	242.358	322.878	3.096.991	79.599	25.110	3.507.853	523.825	2,99
Juillet	70.122	6.850	218.175	370.731	3.300.801	72.839	25.760	3.631.890	557.582	1,84
Août	74.822	3.259	237.114	397.956	3.317.704	68.867	18.670	3.644.962	626.018	1,83
Septembre	74.937	3.777	219.540	415.980	3.434.732	96.110	9.670	3.708.940	667.526	1,80

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nan-tissements	Correspon-dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1932 Moyenne annuelle.....	2.544.266	78.656	22.769	46.190	9.742	1.511.938	1.185.897	97,22
1933 Moyenne annuelle.....	2.120.918	19.094	20.133	54.178	12.150	1.444.461	796.506	95,50
1933 Juillet..... 7	1.817.704	1.853	17.556	59.386	12.815	1.435.335	491.545	94,43
Août..... 7	1.819.556	5.122	17.326	70.974	10.247	1.398.907	543.455	93,94
Septembre..... 7	1.819.561	8.066	22.494	70.472	9.875	1.372.788	573.568	93,90
Octobre..... 7	1.858.354	21.190	27.642	59.875	10.945	1.385.665	607.353	94,31
Novembre..... 7	1.941.822	23.276	25.710	59.743	9.389	1.378.755	699.073	94,57
Décembre..... 7	1.998.095	15.254	26.466	74.008	9.396	1.417.170	748.404	92,97
1934 Janvier..... 6	1.998.070	17.455	34.092	87.684	12.745	1.436.272	725.779	93,22
Février..... 7	1.998.660	23.001	29.368	67.776	10.053	1.359.765	777.809	94,58
Mars..... 7	1.824.498	4.968	47.414	68.090	10.270	1.371.929	562.116	94,69
Avril..... 7	1.709.922	342	54.653	76.556	9.524	1.368.781	472.920	92,86
Mai..... 7	1.633.820	3.112	54.362	80.853	8.827	1.352.539	431.624	91,75
Juin..... 7	1.636.309	8.429	39.543	78.732	8.742	1.324.505	456.067	92,37
Juillet..... 7	1.636.915	10.730	53.161	77.499	9.039	1.341.038	450.510	91,97
Août..... 7	1.644.628	18.392	47.986	71.358	8.180	1.345.242	445.791	92,85
Septembre..... 7	1.754.274	17.595	40.183	76.935	5.875	1.346.933	547.200	92,62

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 22 janvier 1931.
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse-or	Avoirs à l'étranger, devises, et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en % (1)
1932 Moyenne annuelle.....	530.281	48.559	111.102	624.677	115.249	1.064.475	187.126	42,37
1933 Moyenne annuelle.....	483.914	—	(1) 86.741	616.972	96.212	993.485	180.663	41,25
1933 Juillet..... 10	472.651	—	86.123	615.929	98.988	1.021.366	152.902	40,25
Août..... 10	472.882	—	81.481	615.762	101.774	1.001.890	161.784	40,64
Septembre..... 10	473.310	—	80.227	634.289	101.580	1.000.264	172.334	40,36
Octobre..... 10	473.629	—	79.323	670.122	85.288	1.004.735	181.850	39,88
Novembre..... 10	474.166	—	90.017	682.012	76.806	995.808	233.355	38,68
Décembre..... 10	474.387	—	85.996	665.759	75.913	987.180	224.679	39,15
1934 Janvier..... 10	476.412	—	86.941	661.100	58.700	957.414	259.566	39,15
Février..... 10	478.107	—	76.868	627.511	57.073	935.378	248.512	40,38
Mars..... 10	478.971	—	78.469	617.754	58.889	924.477	268.437	40,15
Avril..... 10	481.481	—	65.068	603.258	62.600	926.452	229.005	41,67
Mai..... 10	484.199	—	56.529	590.492	56.022	921.898	230.337	42,02
Juin..... 10	487.594	—	44.192	585.977	54.519	908.615	203.884	43,83
Juillet..... 10	490.614	—	44.144	588.624	61.921	906.981	190.025	44,72
Août..... 10	492.046	—	41.658	621.579	67.783	913.919	228.916	43,05
Septembre..... 10	493.733	—	48.299	639.642	62.338	948.447	247.451	41,29

Taux d'escompte { actuel : 5 % depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 % depuis le 21 octobre 1932.

(1) Depuis le 31 mars 1933, la couverture de la circulation est constituée uniquement par de l'or. Avant cette date, des devises étrangères étaient également comprises dans la couverture.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	Réserves		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers) (2)	Rapport du total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor (1)	Autres réserves						
1932 Moyenne annuelle.....	2.890.890	199.490	514.008	68.577	1.488.289	2.684.714	2.220.623	63,0
1933 Moyenne annuelle.....	3.434.005	226.314	279.179	81.646	2.051.831	3.139.467	2.553.493	64,3
1933 Juillet..... 5	3.549.092	255.459	181.803	23.084	1.995.258	3.115.331	2.450.724	68,4
Août..... 9	3.577.787	248.833	156.268	7.636	2.048.280	2.999.245	2.595.598	68,4
Septembre..... 6	3.588.381	221.136	144.793	6.974	2.166.371	3.010.949	2.673.045	67,0
Octobre..... 4	3.591.785	219.232	122.984	7.195	2.309.216	2.999.389	2.780.150	65,9
Novembre..... 8	3.578.289	214.007	112.261	6.737	2.430.101	2.982.997	2.829.124	65,2
Décembre..... 6	3.572.851	206.530	115.561	61.284	2.431.057	3.042.725	2.815.440	64,5
1934 Janvier..... 3	3.568.911	226.799	106.119	121.062	2.431.910	3.071.762	2.877.872	63,8
Février..... 7	3.555.649	220.899	73.327	96.899	2.431.743	2.946.226	2.902.541	63,9
Mars..... 7	4.187.111	210.841	58.577	46.366	2.431.863	3.002.345	3.480.900	67,8
Avril..... 4	4.343.324	215.178	47.529	26.045	2.431.762	3.032.016	3.656.798	68,2
Mai..... 9	4.615.605	234.299	36.574	6.656	2.431.818	3.059.927	3.994.876	68,7
Juin..... 6	4.736.167	223.321	28.997	5.221	2.430.236	3.068.807	4.092.308	69,3
Juillet..... 3	4.807.915	211.608	28.988	5.317	2.431.790	3.121.703	4.129.660	69,2
Août..... 8	4.953.905	219.961	20.550	5.200	2.431.760	3.095.333	4.292.923	70,0
Septembre (*)..... 5	4.960.080		28.860		2.431.810	3.149.660	4.273.050	70,0

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 % depuis le 2 février 1934.
précédent : 2 % depuis le 20 octobre 1933.

(1) Depuis le 31 janvier 1934, cette réserve ne comprend plus que des certificats-or, l'or ayant été remis au Secrétaire du Trésor américain.

(2) Depuis le 8 mars 1933, ce poste comprend les « Special deposits » (member banks et nonmember banks).

(*) Chiffres provisoires.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (milliers de Lit.).

DATES	Encaisse-or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissem.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur à Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1932 Moyenne annuelle .	5.705.706	1.506.556	4.664.442	1.117.929	122.211	13.460.319	372.512	1.366.760	47,45
1933 Moyenne annuelle .	6.669.741	557.058	4.628.868	569.646	58.817	13.078.286	329.630	1.390.399	48,84
1933 Juin.....10	6.716.821	358.369	4.627.096	495.348	44.038	12.840.761	256.573	1.345.108	48,99
Juillet.....10	6.788.027	329.102	4.638.414	469.767	42.068	13.204.736	341.980	1.516.413	47,25
Août.....10	7.013.426	335.924	4.579.026	395.027	38.471	13.250.168	342.639	1.566.822	48,48
Septembre.....10	7.035.879	301.898	4.549.476	460.083	41.369	13.194.001	266.137	1.384.658	49,43
Octobre.....10	7.048.029	303.359	4.470.719	455.771	47.907	13.207.738	280.134	1.307.000	49,69
Novembre.....10	7.060.297	305.538	4.402.780	562.616	55.173	13.104.956	299.898	1.314.835	50,04
Décembre.....10	7.085.474	311.085	4.117.472	488.757	44.455	13.000.666	265.801	1.438.151	50,30
1934 Janvier.....10	7.093.824	303.415	3.650.474	467.960	56.830	13.179.756	324.645	1.444.642	49,48
Février.....10	7.101.479	243.649	3.648.725	514.358	39.793	12.919.353	306.940	1.869.041	48,66
Mars.....10	7.081.757	34.144	4.039.711	1.870.400	137.621	12.580.066	251.218	1.270.807	50,46
Avril.....10	6.844.091	43.385	4.204.196	1.712.980	116.956	12.793.267	295.363	1.004.523	48,87
Mai.....10	6.840.408	38.704	4.121.937	970.984	55.918	12.813.325	271.769	1.254.507	47,97
Juin.....10	6.627.238	33.370	3.913.357	714.342	42.727	12.817.754	250.386	1.280.536	46,42
Juillet.....10	6.436.069	35.718	3.390.737	1.113.397	62.313	12.987.380	323.884	1.035.739	45,11
Août.....10	6.338.032	36.513	3.217.615	1.058.619	47.529	13.274.624	306.213	1.010.006	43,09

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 11 décembre 1933.
précédent : 3 ½ % depuis le 4 septembre 1933.